



Rapport de gestion
de la
Municipalité de Jongny

Exercice 2021



Crédit Céline Murisier

Préavis municipal n°05/2022 relatif au rapport de gestion et des comptes 2021 de la Commune de Jongny

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule : la forme masculine est utilisée sans aucune discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c, al. 2),
- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Jongny du 12 mai 2015 (art. 17),

La Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, le présent rapport de gestion 2021 ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2021.

Pour rappel, dit rapport de gestion suit, pour une lecture parallèle, l'ordre de classement du plan comptable communal.



Table des matières

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5
101 Conseil communal.....	5
101.01 Votations et élections	9
102 Municipalité.....	10
102.1. Généralités.....	12
102.1 Visite annuelle préfectorale	12
102.2 Conférence des Syndics (CSD)	12
102.3 Rencontres intercommunales.....	13
102.4 Bilan de Législature 2016-2021.....	13
104 Naturalisation	17
105 Personnel communal	17
105.2 Formation continue du personnel communal.....	19
105.3 Souper du personnel	19
106 Activités du Greffe municipal	19
113.02 Jongny Flash – Bulletin d’information de la commune	20
118.1 Promotion économique régionale.....	21
200 FINANCES.....	22
200.1 Environnement économique (source SECO et BCV).....	22
201 Activités de la Bourse communale	23
201.1 Analyse des comptes 2021	24
201.1.1 Exercice 2021 – résultat et marge d’autofinancement.....	24
201.1.2 Analyse financière.....	25
201.1.3 Charges de fonctionnement par nature.....	27
201.1.4 Revenus de fonctionnement par nature.....	28
300 DOMAINES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX	29
301 Vignes	29
303 Forêts.....	29
306 Bâtiments.....	30
306.13 Immeubles communaux.....	31
400 ENVIRONNEMENT ET URBANISME.....	33
401.18 Bureau technique intercommunal.....	33
407.1 Voirie	44
408 Gestion des déchets et ordures ménagères.....	45
408.1 Déchèterie intercommunale	47
408.2 TEXAID	49
500 ÉCOLE – FORMATION – ACCUEIL PETITE ENFANCE.....	50
501 Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC)	50



504.02 Pédibus	50
506.03 Passeport vacances	51
508.05 Bibliothèque intercommunale de Chardonne-Jongny.....	52
509 Eglises et animation pour les Aînés	53
600 SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	54
603.01.02 Office de la population - Statistique et recensement de la population	54
604 Association Sécurité Riviera (ASR).....	56
700 AFFAIRES SOCIALES	57
700.108.01 Sortie des Aînés.....	57
700.108.05 Jubilaires	57
702.01 ASANTE SANA.....	58
702.07 Village solidaire (Pro Senectute).....	58
702.08 Entraide familiale Chardonne – Jongny – Le Mont-Pèlerin	59
705.01 Réseau REVE	59
800 SERVICES INDUSTRIELS.....	61
801 SIGE (Service intercommunal de gestion)	61
804 Energie solaire - photovoltaïque	61
CONCLUSIONS	62
ANNEXES.....	62



100 Administration générale

101 Conseil communal

En 2021, la Composition du bureau du Conseil (BUC) a été la suivante :

Présidente :	Mme LAKHDAR Annerose, jusqu'au 30 juin
	Mme POINTET Cloé, dès le 1er juillet
Vice-président :	M. MELLINA William, jusqu'au 30 juin
	M. COHEN Michaël, dès le 1er juillet
Secrétaire du Conseil :	Mme BIANCHI Yasmine, jusqu'au 30 juin
	Mme GENOVESE Caroline, dès le 1er juillet
Scrutateurs :	Mme PITTET Dominique, jusqu'au 30 juin
	M. TAVERNEY Jean-Emil, jusqu'au 30 juin
	Mme MURISIER Victoria, dès le 1er juillet
	M. MISCHLER Gregory, dès le 1er juillet
Huissière :	TAVERNEY Bernadette

Composition du Conseil communal du 1er janvier au 30 juin 2021

ANSERMOZ Corinne	LEAL BUTTICAZ Férial
BRAUCHLI Pascal	MELLINA William
BRIQUE Olivier	MEISTER Daniel
BUCHER David	MEYSTRE Thierry
COHEN Michaël	MOSIMANN Marc-André
COMINOLI Mauro	MURISIER Michel
DE QUATTRO Angelo	OEHEN Cédric
DETTWILER Philippe	PAQUIER Micaël
DURIAUX Guillaume	PIGNOLET Olivier
DURUSSEL Dominique	PITTET Dominique
FIGLIOLA Massimiliano	POINTET Cloé
FREYMOND Lionel	RENKENS Frédéric
GAILLARD Agnès	REY Jacques-Alain
GERBER Christoph	REYMOND Danny
GUBLER Marie-Odile	ROUFFAER Bernard Antoine
HOONDERT Hubert	SCHUMANN Lionel
JAQUET Alain	TAGLIAFERRI Anna
JENSEN Hans Joergen	TAVERNEY Jean-Emil
JOYE André	TODT Thomas
KELLER Elisabeth	VOLET Françoise
LAKHDAR Annerose	ZANOLI Jérôme
LEAL Rodrigo	ZEHFUS Tony



Composition du Conseil communal du 1er juillet au 31 décembre 2021

ANSERMOT Raphaël	MEISTER Daniel
ANSERMOZ Corinne	MISCHLER Gregory
BRAUCHLI Pascal	MURISIER Michel
BRIQUE Olivier	MURISIER Victoria
CLERC Cédric	OEHEN Cédric
COHEN Michaël	PAQUIER Micaël
DE QUATTRO Angelo	PIETROLUNGO Estelle
DESCHENAUX-ROCHAT Delphine	PIGNOLET Olivier
DETTWILER Philippe	PILLIARD Julien
DURIAUX Guillaume	POINTET Cloé
DURUSSEL Dominique	RENKENS Frédéric
FELIX REINHART Sandrine	REY Jacques Alain
FERRARI Olivier	REYMOND Danny
FERRARI Sylvie	REYMOND JOUBIN Laura
FREYMOND Lionel	ROTH Harry
GATFIELD David	SALGADO BENT Chris Angie
GUBLER Marie-Odile	SIXTO Ana-Maria
JAQUET Alain	STADELMANN Pierre
JOYE André	TAVERNEY Jean-Emil
KELLER Elisabeth	TODT Thomas
LAKHDAR Annerose	YEZID Denise
LOUP Clément	ZEHFUS Tony
MASUR Yves	

Le Conseil communal a tenu quatre séances durant l'année civile 2021 : le 5 mai, le 16 juin, le 15 septembre et le 8 décembre 2021. Les préavis suivants ont été déposés, examinés et adoptés :

5 mai 2021

- **Préavis municipal n° 01/2021 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de Communauté Intercommunale d'équipement du Haut-Léman au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (39 voix)
- **Préavis municipal n° 02/2021 relatif à une demande de crédit de CHF 130'000.- pour la transformation de l'appartement communal situé à l'étage du Bâtiment de la Voirie en locaux d'utilisation scolaire**
Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (38 voix)



16 juin 2021

- **Préavis municipal n° 03/2021 sur la gestion et les comptes 2020 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (35 voix)

- **Préavis municipal n° 04/2021 relatif aux comptes 2020 du Fonds Culturel Riviera**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (36 voix)

- **Préavis municipal n° 05/2021 relatif au rapport de gestion et aux comptes pour l'année 2020 de la Commune de Jongny**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (35 voix)

15 septembre 2021

- **Préavis municipal n° 06/2021 relatif à l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles selon l'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom)**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (36 voix)

- **Préavis municipal n° 07/2021 relatif à la demande générale de plaider pour la législature 2021-2026**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (37 voix)

- **Préavis municipal n° 08/2021 relatif à l'autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions conformément aux dispositions de l'article 4, chiffre 11, de la loi sur les communes**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (37 voix)

- **Préavis municipal n° 09/2021 concernant les indemnités des membres du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2021-2026**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (33 voix)

- **Préavis municipal n° 10/2021 relatif à l'autorisation d'acquérir et d'aliéner des immeubles, conformément aux dispositions de l'article 4, chiffre 6, de la loi sur les communes**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (37 voix)



- **Préavis municipal n° 11/2021 relatif à l'autorisation générale de constituer des sociétés commerciales, des associations et des fondations ainsi que l'acquisition et l'adhésion à de telles entités conformément aux dispositions de l'article 4, chiffre 6bis, de la loi sur les communes**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (36 voix)

- **Préavis municipal n° 12/2021 relatif à la demande de fixer le montant minimum de préavis à soumettre à la commission des finances**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (37 voix)

8 décembre 2021

- **Préavis municipal n° 13/2021 relatif au budget 2022 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (35 voix)

- **Préavis municipal n° 14/2021 relatif au budget 2022 du Fonds culturel Riviera**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (36 voix)

- **Préavis municipal n° 15/2021 relatif au budget communal pour l'année 2022**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (39 voix)

- **Préavis municipal n° 16/2021 relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2021-2026**

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité (38 voix)

Sortie annuelle

Face à la recrudescence des contaminations au COVID-19 à la mi-mars 2021 et aux restrictions sanitaires qui s'en sont suivies, la sortie annuelle de Conseil communal de Jongny a dû être annulée.



101.01 Votations et élections

Le bureau électoral a eu à s'occuper, en collaboration avec le Greffe municipal, des votations ci-après :



Votation fédérale
du 7 mars 2021

- L'initiative populaire du 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »
- Le référendum facultatif sur la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) du 27 septembre 2019
- Le référendum facultatif sur l'arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie du 20 décembre 2019



Votation fédérale
du 13 juin 2021

Elections communales vaudoises des 7 et 28 mars 2021

- L'initiative populaire du 18 janvier 2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »
- L'initiative populaire du 25 mai 2018 « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »
- Le référendum facultatif sur la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19)
- Le référendum facultatif sur la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO2)
- Le référendum facultatif sur la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)



Votation fédérale
du 26 septembre 2021

- L'initiative populaire du 2 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (dite « initiative 99 % »)
- Le référendum facultatif sur la modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (mariage pour tous)



Votations fédérales
du 28 novembre 2021

- Initiative populaire du 7 novembre 2017 « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) »
- Initiative populaire du 26 août 2019 « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »
- Modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)

Composition du 1er janvier au 30 juin 2021

M. Claude Cherbuin, Syndic Suppléante : Mme Nicole Pointet	Administration communale Informatique Finances Fonds culturel Riviera
Mme Céline Murisier, Municipale Suppléant : M. Jean-Pierre Taverney	Ecoles (ASIC) Accueil pré et parascolaire (REVE, ONDÎNE) Bibliothèque intercommunale Conservatoire de musique Passeport Vacances
Mme Nicole Pointet, Municipale Suppléante : Mme Céline Murisier	Bâtiments communaux Vignes et forêts Tourisme Service des sports Transports Affaires sociales
M. Jean-Luc Sansonnens, Municipal Suppléant : M. Claude Cherbuin	Urbanisme et aménagement du territoire Bureau Technique Intercommunal Commission salubrité Inspectorat des chantiers Energie Bâtiments nouveaux
M. Jean-Pierre Taverney, Municipal Suppléant : M. Jean-Luc Sansonnens	Sécurité (ASR) Voirie et Travaux Police du commerce Déchets et SIGE

Monsieur Jean-Pierre Taverney, Municipal en charge de la Sécurité, de la Voirie et des Travaux, a dû interrompre ses activités professionnelles et politiques dès décembre 2019. Gravement atteint dans sa santé par une maladie sournoise qu'il a endurée avec courage, mais qui n'a pas réussi à lui ôter son calme et sa capacité de bien vivre chaque instant, il nous a quitté le 25 mars 2021. Les autorités et les collaborateurs communaux se sont efforcés d'accompagner la famille dans ces moments difficiles et gardent de leur collègue l'image d'un ami fidèle et d'un Jongnysois attaché à sa commune.



Composition du 1er juillet au 31 décembre 2021

Mme Nicole Pointet, Syndique
Suppléante : Mme Céline Murisier

Ressources humaines
Greffe municipal
Office de la Population
Informatique
Finances communales
Taxations fiscales
Forêts
Protection des arbres
Vignes
Mobilité
Transports publics

Mme Céline Murisier, Municipale
Suppléante : Mme Magali Vannay

Association scolaire Intercommunale des Commune du
Cercle de Cosier (ASIC)
Accueil parascolaire (Ondïne)
Accueil petite enfance (REVE)
Bibliothèque intercommunale
Commission prévention RIVIERA
Passeport vacances
Pédibus
Conservatoire de Musique
SIGE

Mme Dominique Pittet, Municipale
Suppléante : Mme Nicole Pointet

Services sociaux
Aînés
Hôpitaux
Temples et cultes
Montreux Vevey Tourisme
Taxe de séjour
Fonds d'équipement touristique
Fonds culturel Riviera
Sociétés locales
Fonds sportif

M. Jean-Luc Sansonnens, Municipal
Suppléante : Mme Dominique Pittet

Urbanisme
Aménagement du territoire
Plan directeur et plans d'affectation
Inspection des chantiers
Constructions nouvelles
Travaux
Routes
Services industriels
Epuración, égouts

Mme Magali Vannay, Municipale
Suppléant : M. Jean-Luc Sansonnens

Association Sécurité Riviera
Police du Commerce
Entretien et transformation des bâtiments communaux
Conciergerie
Voirie
Espaces verts et cimetière
Gestion des déchets
Protection de l'environnement
Planification énergétique





De gauche à droite : Mme Dominique Pittet, M. Jean-Luc Sansonnens, Mme Nicole Pointet, Mme Céline Murisier et Mme Magali Vannay

102.1. Généralités

La Municipalité a tenu 46 séances hebdomadaires ordinaires en 2021 (46 en 2020), pour lesquelles des procès-verbaux ont été établis.

102.1 Visite annuelle préfectorale

La visite annuelle de la commune a eu lieu le 12 novembre 2021. Madame le Préfet a effectué les contrôles traditionnels tels ceux des registres des procès-verbaux de la Municipalité, du Conseil communal, des votations et des élections, des comptes tenus par la Bourse communale, des subsides reçus, de l'Office de la Population, du Bureau des étrangers, ainsi que des diverses règlementations communales. Elle s'est plu à relever le sérieux du travail de l'Administration communale lorsqu'elle s'est entretenue avec la Syndique.

102.2 Conférence des Syndics (CSD)

La Conférence des Syndics de la Riviera se réunit de façon régulière afin de suivre les thématiques actuelles concernant les communes du district ainsi que les différentes collaborations intercommunales. Sont également invités aux séances ordinaires les syndics du Pays d'Enhaut ainsi que M. Roland Berdoz, Préfet. En 2021, la CSD a siégé à huit reprises, traitant principalement des sujets suivants, outre différentes présentations d'associations et organismes actifs au niveau de la Riviera :

- Modification du règlement relatif à la taxe de séjour ;
- Avenir des différents sites hospitaliers ;
- VMCV, réflexions stratégiques et situation financière ;
- Installations sportives régionales ;
- Répartition des mandats intercommunaux pour la législature 2021 – 2026 ;
- Perséides 2022, étude de faisabilité ;
- Stratégie régionale contre le harcèlement de rue ;

- Agglomération Rivelac et Stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA) ;
- Projets de construction et de rénovation des EMS dans l'Est vaudois ;
- Fusion de communes – état des lieux et visions, M. L. Curchod, délégué cantonal.

Un point de situation régulier est fait par les syndics délégués à l'Union des Communes vaudoises (UCV) et à l'Association des Communes vaudoises (AdCV) afin de remonter les préoccupations de nos communes en vue des négociations en cours avec le Conseil d'Etat (péréquation, cohésion sociale, MCH 2, constructions scolaires et équipement des classes, révision de la LEDP et de la LC).

102.3 Rencontres intermunicipales

Si les rencontres à grande échelle ont dû être mises entre parenthèses en 2021, la fréquence des rencontres intermunicipales au niveau des quatre municipalités du Cercle n'a pas souffert des effets de la pandémie, l'année ayant été riche en sujets d'actualité importants pour la région.

Ainsi les municipalités du Cercle se sont réunies :

- le 1^{er} mars à Corseaux pour une présentation de l'avant-projet des statuts de l'Agglo Rivelac ;
- le 26 avril à Jongny pour un point de situation sur les besoins en accueil de jour ;
- le 30 août à Corseaux pour la question de l'accueil de jour de la petite enfance ;
- le 4 octobre à Chardonne pour une présentation de l'avance des travaux concernant le nouveau Plan général d'affectation ;
- le 22 novembre à Corsier pour l'accueil préscolaire, la mise en place de bandes cyclables et un point de situation sur des projets éventuels de fusion au niveau des communes du Cercle.

Le traditionnel tir intermunicipalités, réunissant anciens et nouveaux membres des municipalités du Cercle, a eu lieu le 29 octobre à la Grande Salle de Corsier, suivi d'un repas.

102.4 Bilan de Législature 2016-2021

Le bilan de législature est l'occasion de dresser un état des lieux des projets qui ont pu être réalisés au cours de la période de 2016 à 2021, en référence aux engagements présentés au moment de l'entrée en fonction du collège municipal à l'issue des élections communales de 2016.

Si dans l'ensemble, ce bilan peut être qualifié de positif, il reste néanmoins que les conséquences de la pandémie ont impacté de façon significative la commune durant les dix-huit derniers mois de la législature. De plus, la municipalité s'est vue confrontée à l'absence pour raisons de santé d'un de ses membres à partir de 2019 et a ainsi fonctionné à quatre en se répartissant les dicastères vacants.

Finances communales

L'objectif visant à stabiliser le taux d'imposition communal est pleinement atteint, les budgets respectés et les comptes communaux positifs depuis 5 ans. La marge d'autofinancement, quoiqu'insuffisante, est positive et l'endettement croissant compensé par la valeur du nouveau patrimoine financier. La gestion des emprunts permet de bénéficier de taux extrêmement attractifs.



Investissements

La valorisation des parcelles communales du Molard et des Rosiers a constitué l'essentiel des investissements consentis durant la législature. La durée de la procédure de validation du plan d'affectation « Les Collèges » n'a pas permis d'avancer aussi rapidement qu'espéré en matière de création d'une nouvelle UAPE.

Parmi les autres domaines nécessitant un suivi régulier et des investissements conséquents figurent l'entretien des routes et du réseau d'égoûts (canalisation EC du chemin des Crosettes, curage et gainage de la Route de Châtel, amélioration de la RC 749b sous l'égide du canton).

Développement territorial

L'élaboration d'un nouveau Plan d'affectation communal (PACom) est en cours au niveau des communes du cercle. Les constructions prévues par le PA « Sur Jongny » sont achevées et voient l'arrivée progressive de quelque 450 nouveaux habitants.

L'Atelier village, démarche participative menée en février 2020, a permis de conforter les intentions de la Municipalité pour nombre de projets et donne une nouvelle impulsion aux aménagements prévus au cœur de Jongny.

Intercommunalité

Renforcer les ententes possibles entre communes proches a été un souci permanent de la Municipalité, les tentatives de relancer l'idée d'une fusion partielle ou totale au niveau du Cercle a cependant une nouvelle fois échoué.

Administration communale et personnel communal

Si l'administration communale répond aux objectifs d'un service rapide et efficace à l'écoute de la population, la stabilité souhaitée a cependant souffert de plusieurs départs au sein du Greffe municipal. La Municipalité a pu s'appuyer sur le concours et la fidélité de son boursier et de l'équipe des techniques, ces derniers ayant dû faire preuve d'une grande capacité d'adaptation en période de pandémie. Les collaborateurs ont été soumis à l'obligation de télétravail et les horaires des guichets adaptés au gré des restrictions sanitaires.

Depuis 2018, la commune dispose d'un outil de gestion du personnel actualisé. Les cahiers des charges ont été revus, les classes salariales et la progression déterminées. La pratique de l'entretien annuel a également été modernisée. Le statut du personnel est en révision avec l'objectif de l'adapter aux nouvelles exigences légales et aux visions actuelles.

Informatique

L'entrée en fonction de la nouvelle législature a coïncidé avec la mise en production du nouvel outil de gestion « Communal.ch » voulu par le législateur et utilisé principalement par l'Office de la Population et la Bourse. L'administration s'est également dotée d'outils permettant les connexions à distance ainsi que d'un serveur Exchange offrant des fonctionnalités telles que les agendas partagés notamment.



Côté matériel, ces dernières années ont également permis une mise à niveau de nos serveurs informatiques et de doter l'administration d'outils plus performants, tels qu'une nouvelle machine à affranchir, une nouvelle caisse enregistreuse, un nouveau copieur multifonctions (suppression de la majorité des imprimantes individuelles), une nouvelle infrastructure informatique (serveur) ainsi que d'une nouvelle téléphonie suite au passage à la technologie IP. Les travaux préparatoires effectués en fin de législature ont permis aux nouvelles autorités de bénéficier d'une nouvelle version de l'outil de gestion des séances municipales et de la validation des factures par visas électroniques.

Le patrimoine communal

Suite au départ de l'ancienne « Régie fédérale », la Municipalité a exploré différentes pistes pour l'utilisation et l'aménagement des locaux loués jusqu'à fin 2019 à la Poste. Elle a finalement privilégié une affectation prioritaire de ces locaux aux besoins en salles de réunion pour la vie associative et différentes séances de travail d'organismes publics communaux et intercommunaux. Elle attend de reprendre la totalité des locaux situés au rez du bâtiment communal fin 2021 pour réfléchir à la modernisation de cette construction.

Pour répondre aux besoins des Ecoles et de l'Accueil de la petite enfance, des travaux de mise aux normes sécuritaires ont été réalisés au sous-sol de la Grande Salle qui accueille notre UAPE. De nouvelles salles de classe ont été créées dans le Collège 1900, au niveau de la Salle St. Laurent et du local précédemment mis à disposition de la Tartoche. L'ancien appartement situé au-dessus des locaux de la Voirie a été transformé dans le but d'accueillir le service PPLS ainsi qu'une nouvelle salle de dégagement.

Fortement sollicitée, la Grande Salle fait progressivement l'objet de rénovations (éclairage, moteurs des fenêtres, sonorisation, stores, vestiaires et douches).

Développement durable

Durabilité et économie d'énergie sont des objectifs prioritaires lors de la planification des entretiens et rénovations des bâtiments communaux. Le remplacement de l'ensemble des luminaires par des LED, la pose de vitrage isolant au niveau de la verrière du Nouveau Collège n'en sont que deux exemples.

Nécessitant des investissements trop importants, l'augmentation de l'autoconsommation des panneaux photovoltaïques du Nouveau Collège a été reportée dans le but d'être intégrée au projet de construction de l'UAPE.

Au niveau des transports publics, Jongny a bénéficié d'une augmentation globale des cadences en journée ainsi qu'en fin de soirée suite à la création de la nouvelle ligne 216 reliant Vevey à Bossonnens en décembre 2017.

Sécurité routière et publique

Le projet de règlement en matière de stationnement sur le territoire communal présenté en 2019 n'a pas obtenu l'aval du conseil communal. L'augmentation du trafic et l'utilisation abusive des places de parc par des voitures ventouses devront cependant tôt ou tard conduire à une réflexion au sujet du trafic pendulaire au cœur du village et à la limitation de l'offre en stationnement sur le domaine public. L'introduction des zones 30 km/h, les contrôles radars réguliers et les ralentisseurs en béton posés semblent finir par convaincre une majorité des automobilistes à lever le pied.



Gestion des déchets

La gestion de la déchetterie intercommunale de Praz Libon a été reprise en interne au niveau du Cercle dans le but de maîtriser les coûts et s'assurer des bonnes pratiques, avec la création d'un poste de responsable.

Accueil parascolaire et de la petite enfance

Les nouveaux statuts de l'Association scolaire du Cercle (ASIC) ayant été validés par le Canton, le service parascolaire Ondîne est désormais intégré dans cette association. La Commune de Jongny continue à assurer la gestion d'Ondîne via un contrat de droit administratif.

De nombreux changements de personnel ont également touché la structure Ondîne qui, pour répondre aux exigences de l'OAJE, a dû passer dès 2019 par une restructuration importante de ce service.

Le réseau d'accueil REVE a fait, en 2017, l'objet d'une étude réalisée par Mme De Kerchove qui a conclu à la nécessité de renforcer la gouvernance politique. Les désaccords entre les différents membres financeurs sur l'augmentation de la grille tarifaire ont conduit à un moratoire prolongé jusqu'à fin 2021. Malgré les efforts pour trouver des compromis et garantir la pérennité du réseau, la fin de la législature a été fortement marquée par l'annonce de la Commune de Vevey de sortir du réseau REVE. La barre a ainsi été fixée très haut pour la nouvelle municipalité en matière de recherche de solutions pour offrir des places de crèches à ses tout jeunes ressortissants. Par ailleurs, concernant les AMF (accueillantes en milieu familial), la Commune de Jongny n'a pas trouvé de remplaçante depuis le départ à la retraite de l'une d'entre elles et devra là aussi poursuivre activement le recrutement sur son territoire.

Culture, sports, loisirs et vie associative

Lancée en 2015, l'idée des Mérites de Jongny, attribués désormais tous les deux ans tant au niveau sportif que culturel a été pérennisée avec la mise en place d'un règlement.

Un local de répétition et à usage de l'Ecole de musique a pu être aménagé en collaboration avec la Fanfare de Chardonne-Jongny dans les sous-sols de la Grande Salle.

La législature 2016 – 2021 a vu la concrétisation d'une démarche tournée vers les aînés et connue sous le nom de « Village solidaire », en collaboration avec une équipe de professionnels de Pro Senectute selon une méthodologie axée sur les attentes et besoins de cette tranche de population dont la proportion est appelée à continuer de croître. Des groupes de réflexion et de travail ont œuvré depuis l'automne 2018 et se dirigent vers une autonomisation dans la gestion d'activités variées allant de la permanence café aux balades thématiques en passant par la création du marché hebdomadaire dans la Cour des Collèges.



104 Naturalisation

Dès le 1er janvier 2018, la loi sur la naturalisation suisse est entrée en vigueur.

Toutes les informations relatives à la procédure sont disponibles sur le site Internet www.vd.ch/naturalisation.

En 2021, la Municipalité n'a pas eu à traiter de demande de naturalisation.

105 Personnel communal

L'année 2021 s'est traduite par les changements de personnel suivants au sein de l'Administration communale :

Départs

- 30.06.2021 : M. Sefkan Ceylan, préposé du service de la population
- 31.08.2021 : M. Vincent Martin, secrétaire municipal
- 30.09.2021 : Mme Sandrine Mösching, responsable administrative de la structure Ondine
- 21.11.2021 : Mme Carole Chabalière, secrétaire au greffe et à la structure Ondine

Arrivées

- 14.06.2021 : Mme Carine Etter, préposée au service de la population
- 16.08.2021 : Mme Carina Duarte, agente de propreté
- 01.09.2021 : Mme Katia Brandimarte, responsable administrative de la structure Ondine
- 17.11.2021 : Mme Monika Collierie, collaboratrice administrative au Greffe

Absence

Madame Metije Sulimanovska est absente pour cause de maladie depuis le 19 novembre 2020. Cette incapacité a perduré toute l'année 2021.



Au 31 décembre 2021, l'état nominatif du personnel communal est le suivant :

Greffes municipales	M. Daniel KISTLER	Secrétaire municipal a. i.	100%
	Mme Martine DUC	Secrétaire	50%
	Mme Monika COLLERIE	Secrétaire interimaire	80%
Bourse communale	M. Bijan KAVEH	Boursier	80%
Office de la Population	Mme Carine ETTER	Préposée	55%
Service de Voirie	M. Laurent MOREILLON	Responsable	100%
	M. Simon DUPRAZ	Employé	100%
	M. Richard NEYROUD	Employé	63%
Conciergerie des écoles	Mme Metije SULIMANOVSKA	Employée d'entretien	100%
	Mme Carina DUARTE	Agente de propreté	100%
Auxiliaire de Voirie (déneigement)	M. Danny REYMOND	Employé	s/appeal
Vignes communales	M. Marc TAVERNEY	Vigneron-tâcheron	à la tâche
Structure Ondine	Mme Gaëlle VERNAY	Cheffe de la coordination	70%
	Mme Katia BRANDIMARTE	Responsable administrative	100%
	M. Daniel TAVARES	Collaborateur administratif interimaire	40%
	M. Bijan KAVEH	Boursier communal	10%
Service accueil Ondine		<ul style="list-style-type: none"> • 4 responsables pédagogiques • 30 éducatrices (y compris auxiliaires, secondaires, tertiaires et remplaçantes) 	

Le personnel Ondine représente 18 EPT au 31 décembre 2021.

(*) ASE = CFC Assistante socio-éducative



105.2 Formation continue du personnel communal

La Municipalité veille à la formation de son personnel. Celui-ci suit régulièrement des cours de formation continue dans les domaines d'action respectifs et conformément aux objectifs fixés lors des entretiens annuels.

Certains cours sont dispensés par le Centre d'Education Permanente de l'Etat de Vaud (CEP), d'autres par les organisations faïtières liées à chaque profession.

En raison de la pandémie survenue à partir du 16 mars 2020, les formations ont été pour la plupart suspendues.

Les seules formations suivies en 2021 ont été :

- OFISA Informatique : Formation Abacus
- OFISA Informatique : Formation Gestion Relation Client

105.3 Souper du personnel



Après de nombreuses éditions d'un repas de fin d'année réunissant personnel actif, retraités et anciens syndics et municipaux, la Municipalité a souhaité donner une nouvelle forme à ce type de manifestation en 2020 déjà. L'organisation n'ayant pas pu être finalisée en période de pandémie, le premier souper du personnel « nouvelle formule » a eu lieu le 26 novembre 2021. Le personnel administratif, technique ainsi que le personnel administratif d'Ondîne s'est donc retrouvé enfermé en compagnie de la municipalité dans les cachots du Château d'Aigle après une visite du Musée de la vigne, du vin et de l'étiquette. Objectif :

mettre en commun les ressources et l'imagination de chacun pour s'évader dans un délai de soixante minutes des deux Escape-Rooms réservés pour l'occasion et se retrouver au Paradis (ou du moins dans sa pinte) pour un repas.

L'apéritif dînatoire réunissant personnel retraité et anciens membres de la Municipalité a dû une fois de plus être reporté au printemps 2022.

106 Activités du Greffe municipal

En 2021, sans surprise, la pandémie a perturbé le fonctionnement et le rythme de l'Administration communale. Nombre de rendez-vous, d'entretiens ou de séances ont été soit annulés, soit reportés ou tenus par visioconférence.

Lorsque cela était possible, le télétravail a été appliqué, le port du masque et le tournus au sein du personnel sont devenus des règles de sécurité supplémentaires et permanentes. L'élaboration d'un plan de continuation des activités, à la demande du canton et avec l'aide de l'AVSM (Association vaudoise des secrétaires municipaux), a certes entraîné un surcroît de travail, mais a permis de passer sans dommage excessif ou inutile la période chahutée de l'année 2021. Au final, tant les activités usuelles que les projets en cours ont été assumés avec détermination et succès.

Comme les années passées le travail régulier a consisté en :



- La rédaction des courriers découlant des décisions municipales ;
- La rédaction des procès-verbaux des séances de Municipalité ;
- La rédaction des procès-verbaux des séances spéciales, des préavis municipaux, de divers rapports et circulaires ;
- L'organisation des votations avec la tenue du registre civique ;
- Le traitement des demandes de naturalisation et les décisions d'octroi de bourgeoisie ;
- La visite des jubilaires (nonagénaires, centenaires, nocés d'or, nocés de diamant, et plus...) ;
- Les relations avec le Conseil communal, la Préfecture et les divers services de l'Etat ;
- La mise sur pied des réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité ;
- La gestion du personnel communal ;
- La location des salles communales ;
- La gestion des publications communales ;
- L'établissement du rapport de gestion ;
- Le classement et la tenue des archives communales.

Malgré les changements de personnel survenus en 2021 et l'arrivée de nouvelles personnes, le Greffe municipal a répondu avec diligence, efficacité et courtoisie aux nombreuses demandes tout en continuant à privilégier le contact direct avec la population.

La Commune de Jongny est représentée au sein du Groupement des secrétaires municipaux du district Riviera-Pays-d'Enhaut, des boursiers du District et de l'OFPOP Régional. Ces contacts réguliers visent à développer une approche concertée des communes du district sur différents points, à favoriser l'échange d'informations et le développement d'une formation continue.

Les activités de la Bourse communale et de l'Office de la population sont relatées dans leurs chapitres respectifs.

113.02 Jongny Flash – Bulletin d'information de la commune

Le Jongny-Flash a été distribué à trois reprises dans les ménages jongnysois, soit :

N° 58 en février 2021
 N° 59 en octobre 2021
 N° 60 en décembre 2021



118.1 Promotion économique régionale



Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux. Soutenue par les 13 communes de son territoire ainsi que par plus de 300 entreprises membres, l'association offre ses conseils et services aux entreprises ainsi qu'aux autorités locales. L'appui et le soutien apportés visent à contribuer au maintien et à la création d'emplois de proximité, en facilitant l'implantation, le développement et la pérennité d'entreprises dans la région.

	Inscriptions		Réactivation	Radiations			Etat au 31.12
	Création	Arrivée		Départ	Cesation d'activité	Faillite	
Individuelle	4	1	0	3	3	0	37
S.A.	3	4	0	1	0	0	12
S.A.R.L.	8	0	0	1	0	3	29
S.N.C.	0	0	0	0	0	0	1
Autres	1	0	0	1	0	0	3
Sous-Total	16	2	0	6	3	3	82
Total	18		0	12			82

	Jongny	Région
Solde annuel	+ 6	+ 236

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site www.promove.ch



200 FINANCES

200.1 Environnement économique (source SECO et BCV)

Généralités

Après une année 2020 fortement impactée par la pandémie, 2021 n'a pas apporté la sortie de la crise sanitaire tant espérée, mais restera dans les annales de par l'ampleur de la reprise au niveau économique.

Le début de l'année a été marquée par la fermeture des commerces de biens non essentiels, une limitation drastique des rassemblements, mais aussi l'arrivée en Suisse des premiers vaccins. Il a cependant fallu attendre la fin du 2e trimestre pour qu'une large partie de la population ait pu y avoir accès en fonction des catégories d'âge. Les restrictions ayant été fortement assouplies jusqu'en été, le tourisme notamment a enregistré une évolution positive.

Dopée aux mesures de relance des banques centrales et aux actions de soutien des gouvernements, la croissance helvétique s'est sensiblement redressée, portée d'abord par le redémarrage du commerce international – et de facto des exportations –, soutenue ensuite par le rebond tonique de l'activité industrielle, puis par la reprise, plus cahoteuse, de la consommation des ménages.

La couverture vaccinale insuffisante et l'apparition de variants successifs n'ont cependant pas permis d'éviter l'arrivée de nouvelles vagues de la pandémie. Les mesures de politique sanitaire restrictive ayant été moins nombreuses que lors des premières vagues de contamination avec la mise en place du certificat COVID, la reprise a bel et bien été freinée, mais on n'a pas observé de nouvel effondrement de la valeur ajoutée.

Certains pans de l'activité, notamment ceux liés à l'activité des services peinent à retrouver les employés nécessaires à une reprise en plein de leur activité. Et, au-delà de la santé semble-t-il retrouvée du marché de l'emploi (le taux de chômage baisse régulièrement), se cache un nombre de travailleurs au chômage partiel encore nettement plus élevé qu'il ne l'était avant mars 2020. En janvier et en février 2021, près de 10 % des salariés touchaient des indemnités pour réduction de l'horaire de travail. Leur nombre a ensuite diminué continuellement. Fin novembre 2021, il était encore de 45 000, soit environ 0,9 % des salariés.

La reprise de la demande et les problèmes logistiques liés à la pandémie ont entraîné au niveau mondial des difficultés croissantes de livraison de certains produits primaires importants. Ces difficultés ont freiné la production industrielle mondiale et ont déterminé de fortes hausses de prix. En septembre dernier, l'inflation suisse se retrouvait ainsi en territoire positif (1,2% en glissement annuel), un niveau bien éloigné du déflationniste -0,6% d'il y a douze mois. Même si cette progression des prix à la consommation égratigne le pouvoir d'achat des ménages – les salaires progressent peu ou prou au même rythme –, elle reste encore bien contenue par rapport aux chiffres de la zone euro (4,1%) ou des États-Unis (6,2%).

Après un recul de 2,4 % en 2020, le PIB de la Suisse (corrige des effets des manifestations sportives) a augmenté de 3,6 % en 2021. En comparaison internationale, l'économie suisse s'est rétablie relativement rapidement. Le niveau de valeur ajoutée d'avant la crise a été retrouvé et nettement dépassé dès la deuxième moitié de 2021. Au 4e trimestre 2021, les exportations de marchandises dépassaient de 13 % leur niveau d'avant la crise et le taux de chômage corrigé des variations saisonnières est retombé à 2,3 %, soit son niveau d'avant la pandémie.



Comptes communaux

Le résultat de l'exercice 2021 peut sans hésiter être qualifié d'exceptionnel de par l'excédent de revenus qui se monte à CHF 836'029.42. Ce chiffre se veut rassurant dans la mesure où les comptes communaux sont désormais stables et n'ont pas subi d'impact négatif comme on aurait pu le craindre suite à la crise sanitaire. La stabilité découle d'une politique de maîtrise des charges et de suivi budgétaire rigoureusement menée sur plusieurs exercices. Le caractère exceptionnel s'expliquant par des recettes fiscales extraordinaires, l'excédent de charges doit cependant être considéré avec prudence. Si la marge d'autofinancement bénéficie des rentrées générées par la valorisation des immeubles du patrimoine financier communal, force est de constater qu'il faudra trouver des pistes complémentaires pour la garantir sur la durée. Le plafond d'endettement fixé à CHF 18'000'000.- en début de la législature 2016 – 2021 n'a été atteint qu'à 50%, il s'agira cependant de veiller à un bon suivi des investissements à l'avenir, un grand nombre de projets ayant été reportés et devant désormais être réalisés rapidement.

201 Activités de la Bourse communale

Au cours de l'année 2021, le boursier a soutenu avec efficacité la Municipalité dans le délicat exercice de la gestion du ménage communal et de son équilibre.

Comme les années précédentes, il a assumé avec rigueur, en sus des opérations quotidiennes relatives aux écritures comptables de facturation et de gestion, le suivi trimestriel des comptes, de la trésorerie communale ainsi que l'élaboration mensuelle du suivi fiscal.

En sus de ses activités purement communales, Monsieur Bijan Kaveh a participé régulièrement aux travaux initiés par le Canton et devant aboutir prochainement à la mise en place du nouveau système comptable (MCH2). Commune pilote, Jongny devrait en principe tester ces nouvelles dispositions dès la préparation du budget 2024.



201.1 Analyse des comptes 2021

201.1.1 Exercice 2021 – résultat et marge d'autofinancement

Les comptes 2021 bouclent avec un excédent de revenus de CHF 836'029.42 alors que le budget annonçait un exercice bénéficiaire de CHF 37'900.00. La marge d'autofinancement s'élève quant à elle à CHF 1'172'553.28, dont CHF 333'217.92 générés par les immeubles du patrimoine financier.

	Comptes 2021
4 TOTAL DES REVENUS ORDINAIRES	CHF 10'438'674.41
40 Impôts	CHF 7'899'106.20
41 Patentes	CHF 40'416.85
42 Revenus du patrimoine	CHF 542'717.54
43 Taxes, émoluments	CHF 679'538.77
44 à 46 Parts à des recettes cantonales	CHF 1'276'895.05
3 TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES	CHF 9'266'121.13
30 Autorités et personnel	CHF 1'321'650.11
31 Biens, services, marchandises	CHF 1'472'497.78
32 Intérêts passifs	CHF 47'788.66
35 Remboursements, participations	CHF 6'329'392.43
36 Aides à institutions privées	CHF 94'792.15
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	CHF 1'172'553.28
33 TOTAL DES AMORTISSEMENTS	CHF 304'394.23
330 Amortissements du patrimoine financier	CHF 108'160.78
331 Amortissements du patrimoine administratif	CHF 196'122.45
38 TOTAL ATTRIBUTIONS FONDS DE RESERVE ET FIN. SPECIAUX	CHF 214'304.00
48 TOTAL DES PRELEVEMENTS SUR FONDS DE RESERVES ET FIN	CHF 182'174.37
EXCEDENT DE REVENUS 2021	CHF 836'029.42

Etat de la fortune au 31.12.2021	
Capital au 31.12.2020	960'114.64
Attribution du résultat 2021	836'029.42
Capital au 31.12.2021	1'796'144.06



201.1.2 Analyse financière

Concepts de résultats						
Cl. Nature	Op.	Désignation	2018	2019	2020	2021
4	+	Total des revenus d'exploitation	9 405 152	8 348 760	8 802 328	10 744 849
3	-	Total des charges d'exploitation	8 728 935	8 384 061	8 740 095	9 908 819
	=	SOLDE DE FONCTIONNEMENT	676 217	-35 301	62 233	836 029
48	-	Prélèvements sur les réserves (sans domaines autofin. 481)	-114 487	-109 181	-6 099	-137 983
49	-	Imputations internes (revenus)	-79 000	-79 000	-79 000	-124 000
424	-	Gains comptables	0	0	0	0
332	+	Amortissements supplémentaires	0	0	0	0
333	+	Amortissement du découvert	0	0	0	0
38	+	Attributions aux réserves (sans domaines autofin. 381)	80 874	86 304	164 403	214 304
39	+	Imputations internes (charges)	79 000	79 000	79 000	124 000
	=	SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (SFE)	642 604	-58 179	220 537	912 350
330	+	Amortissements du patrimoine financier	70 618	94 567	6 099	108 161
331	+	Amortissements du patrimoine administratif	178 005	177 724	178 633	196 233
481	-	Prélèvements sur les réserves affectées (domaines autofin.)	-12 369	0	-10 553	-44 191
381	+	Attributions aux réserves affectées (domaines autofin.)	0	24 203	0	0
	=	MARGE D'AUTOFINANCEMENT (MA)	878 858	238 316	394 716	1 172 553
60 à 67	+	Recettes d'investissement	0	0	0	0
50 à 58	-	Dépenses d'investissement	-439 777	-267 852	-182 384	-150 021
	=	SOLDE FINANCIER (SF)	439 081	-29 536	212 333	1 022 532
	+	RECETTES COURANTES	9 199 296	8 160 578	8 706 676	10 438 674
	-	DEPENSES COURANTES	8 320 438	7 922 263	8 311 960	9 266 121
	=	MARGE D'AUTOFINANCEMENT	878 858	238 316	394 716	1 172 553

Gestion de la dette						
Poids de la dette : nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette avec les recettes courantes						
Max. 2.5 ans	DN / RC	Désignation	2018	2019	2020	2021
		Dette nette (DN)	2 616 966	6 615 842	7 910 418	5 820 955
		Recettes courantes (RC)	9 199 296	8 160 578	8 706 676	10 438 674
		En nombre d'années	0.3	0.8	0.9	0.6
Renouvellement de la dette ; nombre d'années pour rembourser la dette nette, dans le cas où la marge d'autofinancement y est affectée						
Max. 30 ans	DN / MA	Désignation	2018	2019	2020	2021
		Dette nette (DN)	2 616 966	6 615 842	7 910 418	5 820 955
		Marge d'autofinancement (MA)	878 858	238 316	394 716	1 172 553
		En nombre d'années	3	28	20	5
Poids des intérêts passifs : part des recettes courantes consacrées au financement des intérêts passifs						
Max. 5-10 %	IP / RC	Intérêts passifs (IP)	29 547	47 991	50 762	47 789
		Recettes courantes (RC)	9 199 296	8 160 578	8 706 676	10 438 674
		En %	0.3%	0.6%	0.6%	0.5%



Capacité économique d'endettement : montant maximum d'endettement supportable pour la commune						
Min. égal au plafond d'endettement	MA / 30	Désignation	2018	2019	2020	2021
		Marge d'autofinancement (MA)	878 858	238 316	394 716	1 172 553
		Durée de remboursement maximum, 30 ans	30	30	30	30
		En CHF	26 365 750	7 149 475	11 841 480	35 176 598
Ecart à la capacité économique d'endettement : montant maximum pour de nouveaux emprunts						
> 0	CEE - DN	Désignation	2018	2019	2020	2021
		Capacité économique d'endettement (CEE)	26 365 750	7 149 475	11 841 480	35 176 598
		Dette nette (DN)	2 616 966	6 615 842	7 910 418	5 820 955
		En CHF	23 748 783	533 634	3 931 062	29 355 643
Marge d'autofinancement minimum : marge d'autofinancement minimum tenant compte de la dette						
> 0	DN / 30	Désignation	2018	2019	2020	2021
		Dette nette (DN)	2 616 966	6 615 842	7 910 418	5 820 955
		Durée de remboursement maximum, 30 ans	30	30	30	30
		En CHF	87 232	220 528	263 681	194 032

Tableau de bord

Résultats	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'exploitation*	8 569 061	8 218 757	8 496 692	9 570 515
Recettes d'exploitation**	9 211 665	8 160 578	8 717 229	10 482 865
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (SFE)	642 604	-58 179	220 537	912 350
Amortissements comptables obligatoires + réserves affectées	236 255	296 495	174 179	260 203
MARGE D'AUTOFINANCEMENT (MA)	878 858	238 316	394 716	1 172 553
Dépenses d'investissements nets (DNI)	439 777	267 852	182 384	150 021
SOLDE FINANCIER (SF)	439 081	-29 536	212 333	1 022 532

Références et indicateurs	2018	2019	2020	2021
Coefficient fiscal d'équilibre	63.0	71.8	66.7	59.6
Dette nette (DN)	2 616 966	6 615 842	7 910 418	5 820 955
Capacité économique d'endettement (CEE)	26 365 750	7 149 475	11 841 480	35 176 598
Ecart à la capacité d'endettement	23 748 783	533 634	3 931 062	29 355 643
Marge d'autofinancement minimum	87 232	220 528	263 681	194 032
Poids de la dette	0.3	0.8	0.9	0.6
Renouvellement de la dette	3	28	20	5
Poids des intérêts passifs	0.3%	0.6%	0.6%	0.5%



201.1.3 Charges de fonctionnement par nature

		Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
RESULTAT		836'029.42	37'900.00	62'233.14
3	CHARGES	9'897'207.16	9'926'700.00	8'740'095.15
30	Autorités et personnel	1'321'650.11	1'165'300.00	1'121'972.10
31	Biens, services, marchandises	1'472'497.78	1'536'300.00	1'397'298.99
32	Intérêts passifs	47'788.66	57'900.00	50'761.79
33	Amortissements	304'394.23	236'500.00	184'732.62
35	Remboursements, participations	6'329'392.43	6'685'900.00	5'643'506.76
36	Aides et subventions à instit. privées	94'792.15	100'800.00	98'420.21
38	Attributions aux fonds, financements spéciaux	214'304.00	20'000.00	164'402.72
39	Imputations internes	124'000.00	124'000.00	79'000.00

Les **charges du groupe 30 - autorités et personnel** présentent un dépassement de CHF 156'300.00 principalement en raison de chevauchement de poste en raison d'absence maladie. Ces dépassements ont été pour une grande part compensée par des indemnités d'assurance.

Les **charges du groupe 31 - biens services, marchandises** sont inférieures de CHF 63'800.00 au montant figurant au budget. Les entretiens des bâtiments (nature 3141) expliquent l'essentiel de cette diminution avec une économie de CHF 19'000.00. Les frais de manifestation (nature 3170) pour CHF 16'400.00, les frais d'élimination des ordures (nature 3188) à hauteur de CHF 9'900.00 et les impôts et taxes (nature 3191) CHF 10'300.00 sont également en diminution par rapport au budget.

Les **charges du groupe 32 - intérêts passifs** sont inférieures de CHF 10'100.00 au montant figurant au budget. Les reports d'investissements ainsi que les intérêts avantageux sont les causes principales de cette diminution.

Les **charges du groupe 33 - amortissements** sont supérieures de CHF 67'900.00 au montant figurant au budget. Ceci s'explique par l'amortissement exceptionnel de créances fiscales (+ CHF 67'500.00). Voir nature du groupe 48.

Les **charges du groupe 35 - remboursements et participations** présentent une diminution de CHF 356'500.00. Elle s'explique en partie par un retour péréquatif de 2020 (CHF 350'400.00) et une diminution de l'estimation des charges péréquatives 2020 (- CHF 76'200.00). Par contre, il faut relever une forte hausse des coûts du réseau REVE (+ CHF 93'600.00) en raison principalement d'un solde 2020 parvenu tardivement.

Les **charges du groupe 38 - attributions aux fonds, financements spéciaux** présentent un dépassement de CHF 194'300.00. Ce dépassement est dû à une correction de l'attribution au fonds de rénovation des immeubles communaux (+ CHF 53'000.00) ainsi qu'à la création d'une provision pour litige (CHF 141'800.00).



201.1.4 Revenus de fonctionnement par nature

		Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
4	REVENUS	10'744'848.78	9'964'600.00	8'802'328.33
40	Impôts	7'899'106.20	7'350'000.00	6'402'775.64
41	Patentes, concessions	40'416.85	41'500.00	40'410.65
42	Revenus du patrimoine	542'717.54	536'600.00	342'262.64
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	679'538.77	472'600.00	564'364.58
44	Parts à des recettes cantonales	220'475.85	268'800.00	292'497.20
45	Participations rbt collectivités publiques	1'056'419.20	1'076'200.00	1'049'998.25
46	Autres participations et subventions	0.00	0.00	14'367.00
48	Prélèvements sur fonds, financements spéciaux	182'174.37	94'900.00	16'652.47
49	Imputations internes	124'000.00	124'000.00	79'000.00

Les **revenus du groupe 40 - impôts** sont en hausse de CHF 549'100.00 rapport aux montants budgétés. Les différences principales sont les suivantes : impôt sur le revenu des personnes physiques (- CHF 104'100.00), l'impôt sur la fortune (+ CHF 50'800.00), l'impôt sur la dépense (+ CHF 72'500.00), les droits de mutation (+ CHF 613'700.00) et les impôts sur les successions et donations (- CHF 67'600.00).

Les **revenus du groupe 43 - taxes, émoluments, produits des ventes** sont globalement en hausse de CHF 206'900.00. Les explications se trouvent essentiellement dans les ventes et prestations diverses (+ CHF 39'300.00) et les remboursements de traitements (+ CHF 139'600.00)

Les **revenus du groupe 44 – parts à des recettes cantonales** sont en diminution de CHF 48'300.00. L'explication se trouve dans les rentrées d'impôts sur les gains immobiliers (- CHF 48'900.00).

Les **revenus du groupe 48 – prélèvements sur fonds, financements spéciaux** sont en augmentation de CHF 87'300.00. Celle-ci est la conséquence directe d'un prélèvement sur la provision pour débiteurs fiscaux douteux (+ CHF 73'500.00), voir nature du groupe 33.



300 DOMAINES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

301 Vignes

L'année 2021 commence sous le soleil, les températures grimpent rapidement au début du printemps. Trop tôt même ! Les vigneron retiennent leur souffle. Plusieurs matins de suite les températures frisent le 0°C, puis descendent jusqu'à -3°C le 7 avril. Une partie des frêles pousses de vigne gèle. Surtout dans notre parcelle de gamaret – garanoir.

Puis, le soleil reprend sa place, le printemps dore la vigne de ses chaleureux rayons. L'été a été compliqué pour l'ensemble des cultures, dont notre vigne communale : 20 jours de pluie entre mi-juin et mi-juillet, accompagnés de températures bien fraîches ont eu un impact négatif sur la floraison de la vigne. Puis un nouvel épisode de pluie de 16 jours jusqu'à mi-août a rendu la culture de la vigne ardue. Cet été pluvieux et frais met une forte pression du mildiou sur la vigne.

Fort heureusement, la fin de l'été et surtout l'automne ont été radieux. Cela a permis à la vigne de mûrir ses raisins dans d'excellentes conditions. Les vendanges se sont déroulées en octobre, sous un chaud soleil, le 2 octobre pour le Pinot noir (100 °Oe), le 12 octobre pour le chasselas (81 °Oe), le gamaret (95 °Oe) et le garanoir (97 °Oe). L'excellente récolte ne peut cependant cacher sa petite quantité. Une moyenne de 560 g/m² sur nos vignes communales, les conséquences de cette année climatique difficile sont bien présentes à la vendange et mettent les finances des propriétaires de vigne dans une situation compliquée.

Notre compte « vigne » communal n'y échappera pas. Gageons que ce millésime compliqué, mais de qualité (que l'on se réjouit d'ailleurs de déguster), augurera de jours meilleurs pour nos vignes communales.

303 Forêts

Les conditions météorologiques et les changements climatiques continuent d'impacter les peuplements forestiers de notre région. Les fortes précipitations du printemps accompagnées de rafales de vent et d'orages violent ont mis à rude épreuve la stabilité des forêts du territoire communal. Des arbres ont été renversés principalement le long du sentier du Blaireau. Le désir de la population de se ressourcer en forêt, d'y pratiquer une activité sportive ou tout simplement de se reconnecter à des choses simples augmente le nombre de visiteurs. Les écoles sont de plus en plus nombreuses à vouloir se rendre en forêt avec de jeunes élèves, dans le but d'encourager ces activités le canapé forestier de Reule fait l'objet d'une demande d'autorisation officielle auprès de la DGE-Forêt.

Une coupe de gros bois résineux martelée en 2020 sur la parcelle 311 aux Creux de Terre a été réalisée dans le courant du mois de février 2021. Un total de 247 sylvies (m³ sur pied) étaient marquées dont 235 sylvies d'épicéa. Une fois le chantier terminé, ce sont 280 mètres cube qui ont été reconnus et vendus à des scieries, dont 181.84 m³ d'épicéa et sapin à un prix net de 98.50.-/m³ et les billons à un prix net de 61.76.-/m³. Le solde de 43 m³ de déchetage résineux a été racheté par le Groupement forestier de la Veveyse à 30.-/m³. Le résultat net de ce chantier offre à la commune un bénéfice de CHF 7'174.80.

Au mois de juin 2021, deux coupes de bois ont été martelées pour la saison 2021-2022, une éclaircie de jeune futaie proche du refuge de Reule pour un volume de 92.5 sylvies et une coupe de gros bois sur la parcelle 2949 aux Barrussels pour un volume de 222.8 sylvies. A noter aussi une petite mise en lumière dans le massif de Reule (33.4 sylvies), ces bois ont été coupés et transformés en bois de feu pour la mise 2022 pour un volume final de 35 stères.



Des soins à la jeune forêt ont été réalisés sur la parcelle 235 en Reule sur une surface de 58 ares. Ces soins visaient à mettre en lumière les couronnes de magnifiques chênes très prometteurs. Une aide financière de la DGE-Forêt de CHF 1'276.- a largement couvert l'investissement.

L'assemblée générale du Groupement forestier de la Veveyse qui s'est tenue dans le refuge forestier de Reule a approuvé les excellents comptes 2020 et a décidé d'accorder une redistribution exceptionnelle du bénéfice aux communes membres en fonction des volumes de bois coupés en 2020. Le montant octroyé à la Commune de Jongny s'élevait à CHF 14'420.-.

Il est à noter que l'année 2021 était une année de transition pour la direction de la structure du Groupement forestier puisque Mme Nicole Pointet a remplacé M. Christophe Schneider dans la fonction de Présidente.

306 Bâtiments

Dans le cadre de la gestion des bâtiments communaux, les travaux d'entretien prévus au budget 2021 ont pu être réalisés, en particulier :

- Remplacement du système des douches de la salle polyvalente ;
- Début du remplacement des luminaires par des luminaires LED dans la salle de Ondine ;
- Remplacement des portes savon sur l'entier des bâtiments communaux suite au changement de fournisseur et dans un but économique et écologique.

Suite à l'acceptation, par le Conseil communal, du préavis de rénovation et de nouvelle affectation en locaux scolaires de l'appartement du bâtiment de la voirie, une salle de dégagement a été créée ainsi que 2 bureaux pour accueillir les prestations PPLS (psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire).

Au Refuge de Reule, il a été procédé à la rénovation du bûcher datant de 2006 (construit en même temps que le refuge) afin de le surélever et ainsi éviter des problématiques d'humidité dans le bois. Ce travail a été réalisé par l'entreprise Alibert pour la partie poteaux et la partie dalles par l'entreprise Cornaz Fontannellaz. Le reste de ce travail de rénovation a été réalisé par le service de la voirie.

En août 2021, une nouvelle collaboratrice à un taux d'activité à 100% a été engagée pour l'entretien des locaux scolaires afin de compenser l'absence longue durée pour maladie de la titulaire du poste.

Dans le cadre de la pandémie COVID-19, les mesures et restrictions sanitaires qui ont rythmé l'année 2021 ont eu des impacts sur la gestion des bâtiments communaux. Bien que moins restrictives qu'en 2020, il a fallu faire preuve d'une très grande flexibilité au niveau de l'organisation et de l'accès aux locaux afin de répondre aux exigences imposées par les directives fédérales et cantonales régulièrement actualisées. En particulier, la capacité d'accueil des différents locaux a dû être adaptée, le respect des gestes barrières par les utilisateurs des locaux et l'introduction du certificat COVID et son application par les sociétés locales et autres organisateurs de manifestations ayant un accès aux infrastructures communales.



306.13 Immeubles communaux

Les 3 immeubles communaux, dont la construction s'est terminée courant 2020, ont vécu leur 1ère année d'exploitation. La mise en valeur et la location de ces appartements est confiée à la Régie Glauser de La Tour-de-Peilz.

Les 17 appartements mis en location se répartissent de la manière suivante :

IMMEUBLE LE MOLARD Sentier du Molard 5



Crédit Bijan Kaveh

Pièces	Surfaces habitables
3,5	76 m ²
3,5	72 m ²
2,5	54 m ²
3,5	72 m ²
3,5	71 m ²
4,5	109 m ²
3,5	88 m ²

IMMEUBLE LES CERISIERS Sentier du Molard 7



Crédit Bijan Kaveh

Pièces	Surfaces habitables
3,5	77 m ²
3,5	77 m ²
3,5	77 m ²
3,5	77 m ²
4,5 (DUPLEX)	116 m ²
4,5 (DUPLEX)	133 m ²

IMMEUBLE LES ROSIERS
Rue des Bourgeois 3



Crédit Bijan Kaveh

Pièces	Surfaces habitables
2,5	55 m ²
2,5	55 m ²
4.5 (DUPLEX)	96 m ²
4,5 (DUPLEX)	96 m ²

400 ENVIRONNEMENT ET URBANISME

401.18 Bureau technique intercommunal

Nous vous livrons ci-après le rapport tel qu'il a été rédigé par le Bureau Technique Intercommunal.



1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Bureau Technique Intercommunal : un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire (plans d'affectation) ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer à des études diverses, programmes d'assainissement, etc. ;
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Mettre à disposition et transmettre toute donnée de base du système d'information du territoire interne au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter les propriétaires afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique pour la police des constructions, l'aménagement du territoire et les abattages d'arbres ainsi que renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archives de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires (CDAP par exemple) ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux.

2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

2.1 Comité de direction

Le comité directeur du BTI est composé de quatre municipaux, un municipal pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2021-2026, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2021 :

- M. Jean-Luc Sansonnens, président, municipal, Jongny
- Mme Arianne Rouge, syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, syndic, Corseaux
- M. Fabrice Neyroud, syndic, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

Le suivi administratif pour les tâches de secrétariat, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est effectué par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

2.2 Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne

Le responsable du Bureau Technique Intercommunal, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer une gestion optimale des dossiers - en cours et à traiter - de police des constructions, aménagement du territoire et travaux, soit en 2021 :

- ✓ 1 séance de commission consultative d'urbanisme ;
- ✓ 12 séances du comité de direction du BTI ;
- ✓ Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PACom ;
- ✓ Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes.

En ce qui concerne le secteur des travaux, le responsable du BTI :

- ✓ Fait organiser et participe à une séance semestrielle d'informations et de coordination des travaux communaux pour, et avec, les services industriels ;
- ✓ Organise et participe à des séances de coordination avec délégations municipales, commissions ad hoc, représentants de l'état, mandataires ou propriétaires, services industriels, etc.

Il participe également à des séances d'informations et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, Agglo Rivelac, SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) et ECA, diverses études régionales de transports et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister ou de représenter la Municipalité lors de :

- ✓ Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- ✓ Procédures devant les tribunaux ;
- ✓ Entretien de réseaux routiers ou de collecteurs ;
- ✓ Contacts avec les services de l'État ;
- ✓ Contacts avec les services industriels ;
- ✓ Contacts avec les mandataires ou les propriétaires.



2.3 Police des constructions

Le responsable de la police des constructions, M. Ludovic Sherif, supervise et coordonne le travail des techniciens et se charge également des :

- ✓ Séances de la commission consultative d'urbanisme, 1 séance a eu lieu en 2021 ;
- ✓ Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec le Municipal délégué et le Secrétaire municipal ;
- ✓ Séances au Tribunal cantonal (CDAP) ou à la préfecture (dénonciations).

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Récapitulatif des dossiers traités en 2021

	Intercommunal	Jongny
Nouvelles demandes	307	75
Permis de construire délivrés :	170	43
- Procédure dispense d'enquête publique	126	36
- Procédure enquête publique	44	7
Taxe des permis de construire délivrés	CHF 242'965.55.-	CHF 36'511.-
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	99	23
- Capteurs solaires (18a LAT et 32b OAT)	36	6
- Travaux de minime importance	63	17
Dossiers soumis à l'enquête publique :	49	5
- Aménagement du territoire	-	-
- Police des constructions	42	5
- Lrou (loi sur les routes)	-	-
- Autres (cadastration, servitudes, etc.)	7	-
Contrôles techniques	170	45
Visites de salubrités	1	-
Permis d'habiter/utiliser	160	65
Arrêts de travaux	7	4
Dénonciations Préfecture	6	4
Autorisations pour abattage d'arbres protégés	32	4



Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- ✓ Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- ✓ Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, constructions, assainissement, etc.) ;
- ✓ Gestion des plaques de numéros d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- ✓ Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR et au RCB (Loi sur l'harmonisation des registres et registre cantonal des bâtiments) ;
- ✓ Statistiques diverses : constructions, appartements, etc. ;
- ✓ Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;
- ✓ Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.

2.4 Travaux, génie civil et SIT

M. Frédéric Schneiter est le responsable du secteur travaux et génie civil. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2021 :

- ✓ Campagne d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du cercle ;
- ✓ Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- ✓ Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- ✓ Contrôles de déversoirs ;
- ✓ Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- ✓ Examen et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- ✓ Entretien des routes et chemins communaux ;
- ✓ Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- ✓ Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- ✓ Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- ✓ Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- ✓ Participation et suivi des chantiers en cours ;
- ✓ Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- ✓ Étude et demandes de subvention pour l'entretien de chemins agricoles et ruisseaux publics ;
- ✓ Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;
- ✓ Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.).



Chantiers communaux :

- ✓ Ruisseau de la Bergère : reprise dossier de sécurisation ;
- ✓ Union, Forge, route de Châtel : coordination futurs travaux avec les services industriels ;
- ✓ Arrêts bus VMCV : préparation mandat d'ingénieur pour mise à niveau LHand ;
- ✓ Route de Châtel-St-Denis : coordination éclairage public pour l'aide à la traversée.

Entretien des chemins communaux :

- ✓ Réfections ponctuelles diverses ;
- ✓ Réfection de diverses chambres sur les chaussées.

Permis de fouille/dépôt :

Durant l'année 2021, le BTI a traité 10 demandes de permis.

SIT - Mises à jour annuelles :

- ✓ Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- ✓ Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- ✓ Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- ✓ Mise à jour des informations dans les bases de données.

3. ETUDES ET PROJETS DIVERS

3.1 Cartoriviera

Le portail cartographique Cartoriviera, utilisé depuis plus de 10 ans, intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

En 2021, la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité afin de permettre la consultation des documents d'enquête publique (police des constructions et abattages d'arbre) en ligne a été effectuée avec succès. Les documents papiers restent toujours consultables au BTI.

Ainsi, tous les documents relatifs à l'enquête sont disponibles pour tous pendant les 30 jours légaux d'enquête (au format PDF); lorsque l'enquête est terminée, les documents sont toujours accessibles pour le personnel communal disposant d'un accès sécurisé.

De nouvelles images aériennes ont été intégrées en 2021 (orthophotos 2021) ; une nouvelle interface du Cartoriviera a également été mise en place.

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : <https://twitter.com/cartoriviera>.

Les données disponibles pour le public ainsi que pour les professionnels bénéficiant d'un accès sécurisé permettent une interrogation complète des informations sur le territoire des dix communes du district et celles du Haut Lac.

3.2 Révision du plan général d'affectation

Le bureau d'urbanistes Plarel SA de concert avec le Bureau Technique Intercommunal a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des 4 communes du Cercle tout au long de l'année 2021.



Un projet de règlement a été élaboré pour les 4 communes en tenant compte des spécificités de chacune des entités territoriales. Les couches liées aux dangers naturels, telles que les dangers INO (inondations) et gravitaires (chutes de pierres et blocs et glissements de terrain) ont été traitées et intégrées aux plans.

Un bilan sur l'avancement de la révision a été exposé à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) le 23 novembre 2021.

Enfin, conformément aux dispositions légales en vigueur, des démarches participatives vont être proposées à la population en 2022.

3.3 PAC Lavaux

Pour faire suite aux séances de conciliation avec les opposants qui se sont déroulées en 2020, le Conseil d'Etat a transmis, en 2021, au législatif cantonal un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) sur le plan d'affectation cantonal de Lavaux, avec quelques propositions de modifications du règlement concernant les zones viticoles, les capites et les murs de pierres.

Le plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux a été soumis à l'enquête publique du 28 août au 26 septembre 2019 et soulevé plusieurs oppositions, notamment des communes de Corsier-sur-Vevey et Chardonne concernées par les répercussions de certains aspects du règlement du PAC sur leur territoire.

Le PAC et son règlement sont désormais entre les mains du Grand Conseil qui doit adopter le plan et se déterminer sur les oppositions reçues pendant l'enquête publique.

Les opposants seront entendus lors d'une séance de la commission en mars 2022.

3.4 Commission Consultative de Lavaux

En 2021, le BTI a soumis 10 projets à la CCL, aucun pour la commune de Jongny.

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation plus importante et complète avant la mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme préalablement à la CCL pour préavis.

La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

3.5 Plans d'affectation communaux (PA)

PA « En Faug II » : La mise à l'enquête publique du projet de PA a été mise en attente en 2021.

PA « Collèges de Jongny » : La direction générale du territoire et du logement (DGTL) a constaté l'entrée en vigueur du plan d'affectation « Collèges de Jongny » à sa date d'approbation par le Département des institutions et du territoire (DIT), soit le 16 juillet 2021.



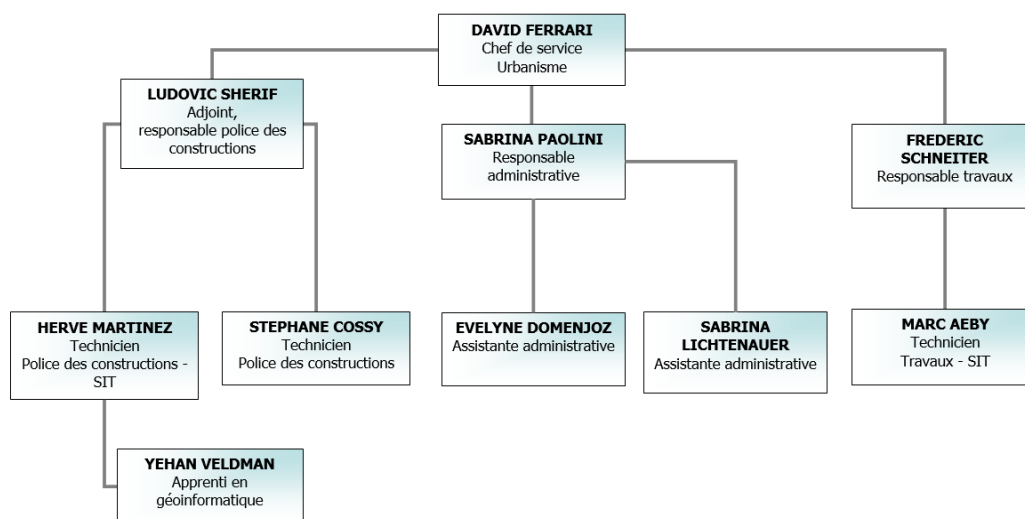
4. CONSTAT ET CONCLUSION

4.1 Personnel du BTI

Au 31 décembre 2021, le personnel du BTI se composait de 9 collaborateurs et d'un apprenti:

- M. David Ferrari chef de service (100%)
- M. Ludovic Sherif adjoint, responsable du secteur police des constructions (100%)
- M. Frédéric Schneiter responsable du secteur travaux (100%)
- M. Hervé Martinez technicien, secteur police des constructions (100%)
- M. Stéphane Cossy technicien, secteur police des constructions (100%)
- M. Marc Aeby technicien, secteur travaux (100%)
- Mme Sabrina Paolini responsable administrative (70%)
- Mme Sabrina Lichtenauer assistante administrative (70%)
- Mme Evelyne Domenjoz assistante administrative (70%)
- M. Yehan Veldman apprenti géomaticien

Organigramme du BTI au 31.12.2021



4.2 Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

Le personnel

En 2021, le personnel du BTI est resté stable. M. Marc Aeby, collaborateur pour le secteur travaux a donné sa démission et quitté ses fonctions le 31 décembre 2021. Son remplaçant, M. Joël Humbert-Droz, débutera son activité au BTI le 14 février 2022.

Les collaborateurs du BTI suivent régulièrement des formations continues pour rester à niveau et s'informer tant sur l'évolution des lois (LAT, LATC, loi sur les marchés publics, etc.) que sur les nouvelles normes techniques (AEAI, ECA, CAMAC, etc.). Toutefois, en 2021, comme en 2020, de nombreuses formations ont été reportées en raison de la pandémie. Certaines ont pu avoir lieu à distance, en vidéo-conférence.

En début et fin d'année 2021, la pandémie a contraint le personnel du BTI à effectuer du télétravail à plusieurs reprises en vue d'endiguer les contaminations, et d'assurer la présence de 2 personnes au minimum dans les locaux afin de recevoir et répondre aux partenaires et à la population.

L'évolution du travail du Bureau Technique

Police des constructions

L'année 2021 s'est poursuivie sous le signe de la pandémie.

En matière de constructions, et au contraire de ce qui a été vécu en 2020, aucune entreprise n'a suspendu ses chantiers, moyennant le respect des mesures sanitaires en vigueur.

En ce qui concerne le nombre d'objets traités, nous avons constaté qu'il tient toujours à cœur des propriétaires d'entretenir leurs biens et d'améliorer leur condition de vie ainsi que leur confort personnel. Ainsi, beaucoup d'autorisations ont été délivrées par les Municipalités pour réaliser des travaux d'entretien, et de nouveaux aménagements extérieurs, tels que jacuzzis et piscines.

La « pause » de la période estivale - caractérisée par un ralentissement des demandes de permis de construire pendant de nombreuses années - tend à disparaître. En effet, que cela soit en 2020 ou en 2021, nous constatons que l'activité ne baisse plus de façon significative et reste au contraire soutenue et continue pendant cette période.

Les techniciens de la police des constructions sont également présents sur le terrain. Ce qui permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, en principe, dénoncés auprès de la Préfecture, compétente pour prononcer la sentence et/ ou le montant de l'amende.

Nous pouvons mesurer l'efficacité de cette pratique mise en place depuis plusieurs années puisque nous constatons que les propriétaires, architectes ou promoteurs posent aujourd'hui plus de questions et demandent automatiquement si les objets à réaliser nécessitent une autorisation, notamment pour des modifications d'un projet de construction.

Grâce à la base de données Access du BTI, dans laquelle nous saisissons toutes les demandes et qui nous permet également d'établir des statistiques fiables, nous observons que les nouvelles demandes restent élevées en 2021, à l'instar des permis de construire délivrés.

Les procédures d'autorisation restent toujours longues et complexes, voire tendent à se rallonger en raison d'exigences cantonales toujours plus élevées.

En 2021, le BTI a également été occupé au suivi de plusieurs gros chantiers en construction tels que Merck, avec des contrôles et un suivi hebdomadaire à la fois de la part de la police des constructions mais également par un collaborateur des travaux pour s'assurer que l'exploitation des chantiers et l'utilisation du domaine public et des canalisations soient des plus adéquats.



La révision des tarifs pour la police des constructions a bien avancé, il sera soumis pour examen en 2022 auprès des services de l'Etat avant de pouvoir être soumis aux conseils communaux.

Aménagement du territoire

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, à la mise à l'enquête publique, à la préparation et au suivi des séances de conciliation avec les opposants ainsi qu'à la rédaction des projets de préavis au Conseil Communal.

L'examen par la DGTL (aménagement communal) pour les projets en matière d'aménagement du territoire prend également du temps en raison notamment des nombreuses exigences cantonales, en matière de documents et études à fournir principalement, avant de pouvoir aboutir et permettre de légaliser de nouveaux plans, avec souvent des délais rallongés.

Les procédures des zones réservées communales se sont maintenant terminées par des décisions prises par les tribunaux (CDAP et TF), ce qui n'empêche pas le canton de lancer - sur la commune de Corsier-sur-Vevey uniquement - des procédures de zone réservée cantonale sur des parcelles libres de constructions.

Les révisions des plans d'affectation communaux (PACom) pour les quatre communes du cercle se poursuivent en collaboration avec le mandataire, le bureau d'architectes et d'urbanistes PLAREL SA, à Lausanne.

Les fiches éditées par le canton (DGTL) fixent les bases pour ces révisions, le traitement et l'intégration des données des dangers naturels se rajoutent aux couches à traiter.

Une démarche participative sera menée en 2022.

Travaux et assainissement

Pour le secteur des travaux, l'année 2021 a permis au responsable en place depuis octobre 2020, M. Schneiter, d'aborder tous les sujets à traiter sur une année et d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur les thèmes à gérer.

De nombreux points critiques sur les canalisations ont pu être corrigés par des actions ciblées à la suite des contrôles caméra annuels. Certains tronçons de routes défectueux ont pu être réfectionnés, la signalisation générale a été partiellement remise aux normes et beaucoup de temps a été consacré à régler les nombreuses demandes des citoyens.

Cependant, les tâches réalisées par M. Aeby ont été mises en suspens dès l'annonce de sa démission, afin de permettre au responsable de comprendre le fonctionnement interne de la gestion des tâches effectuées par le collaborateur des travaux.

Le but étant de perdre un minimum de connaissances et pouvoir, ensuite, retransmettre ces informations à son remplaçant qui commencera en février 2022.



Conclusions

Pour terminer le bilan de l'année 2021, l'organisation du travail au BTI a continué à évoluer. La pandémie a permis d'accélérer le processus de digitalisation, notamment de transmettre des documents numérisés à la place du papier entre le BTI, les Municipalités et les citoyens, y compris les pièces liées aux enquêtes publiques.

Le changement de législature en été 2021 s'est fait en douceur pour le BTI. Les Municipaux membres du comité de direction ont été réélus et ont continué dans les mêmes dicastères. Pour la partie travaux, des changements de représentants sont intervenus dans certaines communes.

Malgré les aléas de la pandémie, les collaborateurs ont été souples, ils se sont adaptés aux mesures préconisées par le canton et par la confédération. Ils ont réalisé leurs tâches - au bureau et en télétravail - en fonction des exigences et recommandations de l'OFSP.

La sécurité au travail a été respectée de manière à pouvoir continuer à travailler et garantir un service pour les Municipalités et les citoyens en cas de collaborateur touché par le Covid-19.



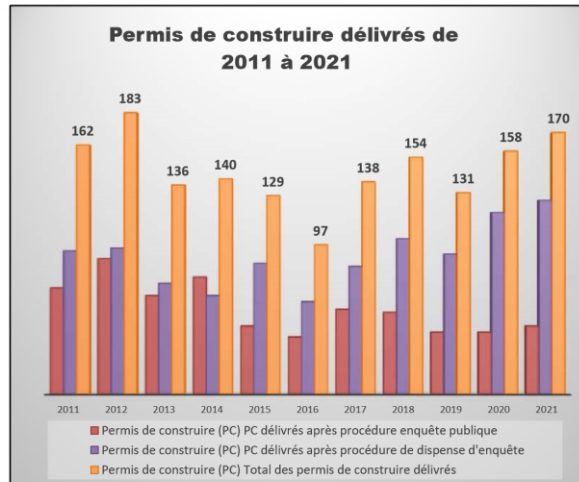


Autorisations de construire délivrées: Intercommunal

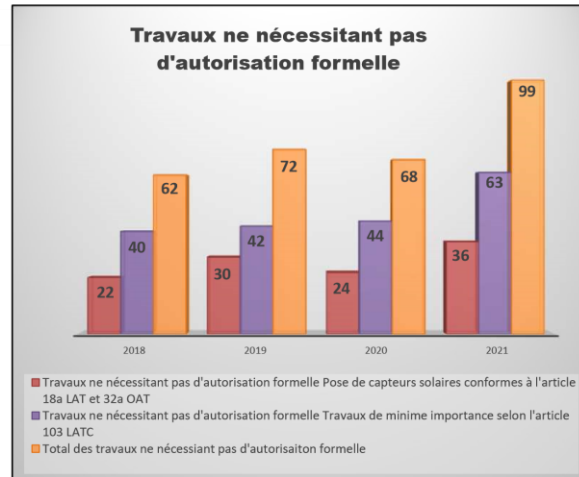
Nouvelles demandes	
2011	199
2012	224
2013	189
2014	152
2015	170
2016	173
2017	171
2018	263
2019	308
2020	331
2021	307
	2487

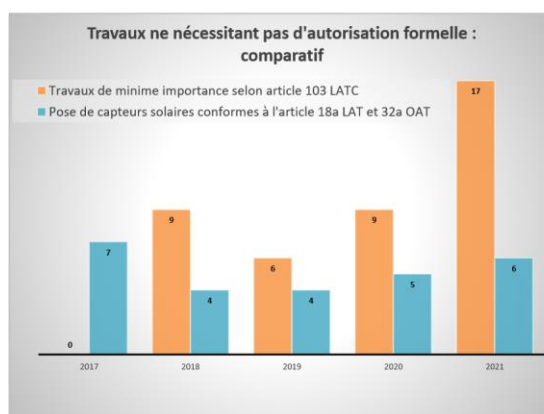
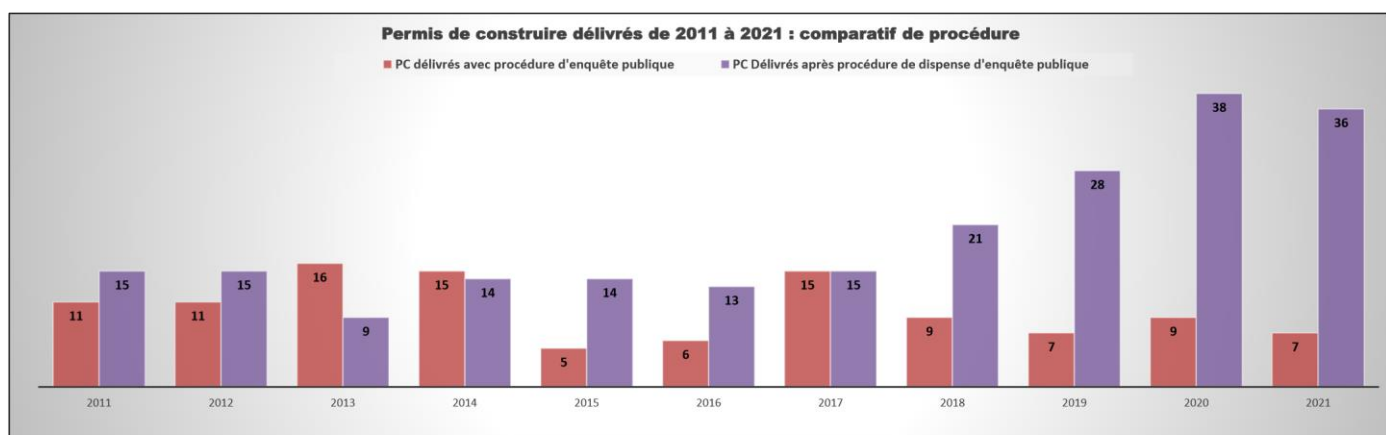
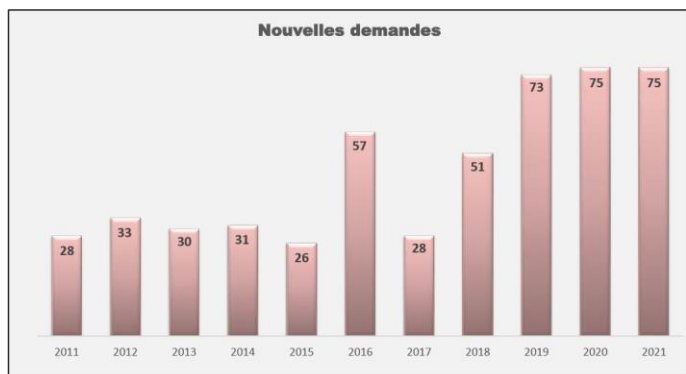


Permis de construire (PC)			
	PC délivrés après procédure enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête	Total des permis de construire délivrés
2011	69	93	162
2012	88	95	183
2013	64	72	136
2014	76	64	140
2015	44	85	129
2016	37	60	97
2017	55	83	138
2018	53	101	154
2019	40	91	131
2020	40	118	158
2021	44	126	170
	610	988	1598



Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle			
	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Travaux de minime importance selon l'article 103 LATC	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	21	1	22
2018	22	40	62
2019	30	42	72
2020	24	44	68
2021	36	63	99
	133	190	323





407.1 Voirie

Le service de la voirie est composé de 4 collaborateurs.trices, respectivement 3,6 EPT (y compris entretien des locaux scolaires). Ses activités s'articulent tant sur l'entretien du domaine public que sur des tâches liées à l'entretien des bâtiments communaux, en particulier :

- Entretien des routes, chemins et trottoirs communaux (balayage, petites réparations du revêtement). Les travaux plus importants sont confiés à des entreprises externes ;
- Fauchage de toutes les surfaces vertes (bords de voies de circulation, espaces publics, terrain de foot et scolaires) ;
- Désherbage du cimetière et de toutes les surfaces où poussent des herbes sauvages par un traitement à l'eau chaude ;
- Déneigement et salage des chemins et voies d'accès communaux ;



- Entretien du cimetière et soutien logistique lors de cérémonies funéraires ;
- Entretien des deux fontaines communales (Chemin de la Fontaine et Chemin Rouge) ;
- Décoration florale extérieure du village et des bâtiments communaux) ;
- Entretien des places de jeux ainsi que des parcs et jardins ;
- Surveillance, entretien et remise en état des berges de la Bergère,
- Récupération et tri du fer blanc, de l'aluminium, de la petite ferraille et du PET ;
- Entretien courant des bâtiments communaux ;
- Nettoyage des vitrages des bâtiments communaux ;
- Coordination opérationnelle et technique des manifestations qui ont lieu au sein des infrastructures communales ;
- Gestion des clefs et accès aux infrastructures communales.

Il est à relever les activités spécifiques réalisées en 2021 par ce service :

- Optimisation et mise en oeuvre du calendrier informatisé de réservation des infrastructures ;
- Rénovation du bûcher du Refuge ;
- Acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie et les bâtiments de type pick-up (Toyota Hilux) ;
- Rénovation des bancs publics ;
- Location, dans l'attente d'un préavis, d'un tracteur Deutz Fahr suite à la mise hors service du John Deere 4400 ;
- Organisation et participation au cours premiers secours BLS-AED pour tout le personnel communal ;
- Nettoyage du refuge avant réouverture en mars et mise hors gel avant fermeture du refuge en octobre ;
- Réalisation des grands nettoyages de la salle polyvalente et des écoles avec le soutien de 2 jeunes ;
- Renfort aux nettoyages liés aux mesures sanitaires.

Le service voirie et bâtiments assure également, par son responsable, la gestion des divers chantiers et rénovations des bâtiments et autres propriétés publics. Cette coordination est une liaison indispensable tant pour le bon déroulement des interventions des entreprises externes que pour assurer la conformité des mandats confiés.

408 Gestion des déchets et ordures ménagères

Pour rappel et afin d'appliquer le principe pollueur-payeur, les Communes de la Riviera se sont attelées, dès le 1er janvier 2014, à la mise en pratique de cette nouvelle loi en combinant une taxe forfaitaire et une taxe proportionnelle à la quantité de déchets produits.

L'adhésion de huit communes sur dix, comprises dans le périmètre GEDERIVIERA, au concept harmonisé régional sur le financement de la gestion de déchets associé aux périmètres GEDREL, VALORSA, SADEC et TRIDEL, a permis de bénéficier d'une rétrocession de :

2017	CHF 72'011.10	Budget CHF 70'000
2018	CHF 64'805.70	Budget CHF 65'000
2019	CHF 68'340.95	Budget CHF 65'000
2020	CHF 75'723.60	Budget CHF 65'000
2021	CHF 81'639.85	Budget CHF 70'000

Les valeurs ci-dessous sont indiquées en kilogrammes (valeurs SCRIS)



Années	Incinérés	Encombrants	Recyclés	Compost	Totaux	Kg par hab.
2015	174'000	72'000	186'000	314'280	746'280	500
2016	185'410	82'500	192'740	318'880	779'530	524
2017	201'370	89'910	175'120	301'020	767'420	495
2018	202'130	95'030	165'310	298'150	760'620	495
2019	201'700	98'230	151'810	295'120	746'860	484
2020	297'210	103'850	153'220	330'700	884'980	530
2021	242'380	73'280	144'230	238'270	698'160	387

Pour les déchets encombrants et une partie des recyclés, les chiffres correspondent à une moyenne par habitant/Cercle, suite à l'ouverture de la déchèterie intercommunale En Praz-Libon. La récupération après incinération n'est pas comprise dans les chiffres.

Commune de Jongny - Statistiques annuelles des déchets 2019-2020-2021									
2019			2020			2021		Variations entre 2020/2021	
Population	1'544		1'670			1'805		+135	
Statistiques annuelles	To. 2019	Kg/hab.	To. 2020	Kg/hab.	To 2021	Kg/hab.	Diff. To.	Diff. %	
Ordures Ménagères (sacs taxés uniquement)	201.70	130.63	193.36	115.8	242.38	131.02	+49.02	+25.35	
Objets encombrants - bois	98.23	63.62	103.85	62.18	73.28	40.60	-30.57	-29.44	
Déchets verts et GastroVert	295.12	191.14	330.70	198.02	316.70	175.45	-14.00	-4.23	
Papiers et cartons	53.59	34.71	45.02	20.78	37.53	20.03	-7.49	-16.64	
Verre	81.25	52.62	91.32	54.68	89.50	49.58	-1.82	-2.00	
Métaux et ferraille	16.97	10.99	16.88	10.10	17.20	9.52	+0.32	+1.90	
Total	760.16	483.71	781.13	461.56	776.59	426.20			

Cumul ordures ménagères + objets encombrants	Incin. 2019	Recycl. 2019	Incin. 2020	Recycl. 2020	Incin. 2021	Recycl. 2021
Incinération / Recyclage en To	299.93	446.93	297.21	483.92	315.66	460.93
Taux (%) de recyclage	59.84 %		61.95 %		59.35 %	

Le taux de recyclage enregistré dans la commune en 2021 se situe au-dessus du taux cantonal qui se situe aux environs de **59 %**.



408.1 Déchèterie intercommunale

Déchèterie « En Praz-Libon » - Rapport d'activité 2021

Après avoir été confiée durant quelques années à SATOM SA, la gestion de la déchèterie de Praz-Libon a été reprise par la commune de Corsier-sur-Vevey dès le 1er janvier 2021. C'est à cette même date que le bon fonctionnement et l'organisation du site ont été confiés à M. Francisco Zeferino alors fraîchement engagé.

Ce changement a également été l'occasion de revoir les différents contrats de transports, ainsi que de redéfinir les exutoires des différentes filières de recyclage. Toute cette démarche a été faite avec pour objectif rationalisation et optimisation.

La structure mise en place a permis de réceptionner durant l'année 2021 les déchets suivants :

Type de matière	Tonnage 2021	Tonnage 2020	Tonnage 2019	Exutoire
Benne encombrants	245.91	414.42	408.64	SATOM Monthey
Benne papier	54.30	35.94	61.50	Sogetri Roche SA
Benne bois	214.66	238.18	242.36	Écovalbois SA Collombey
Benne inerte	266.96	284.52	241.92	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	45.71	46.72	45.12	Vetropack St-Prex
Déchets verts – branches - gazon	492.97	467.05	441.55	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	3.42	4.93	5.50	Petrecycling Roche
Textiles	16.19	15.80	16.58	Valtex Monthey
Fer léger	107.16	104.23	109.18	Sogetri Roche SA
Fil isolé cuivre 30-35 %	0.00	1.00	0.33	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	0.94	0.83	2.89	Sogetri Roche SA
Carton	64.56	38.34	44.56	Sogetri Roche SA
Appareils Swico	14.40	13.23	16.23	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Petits appareils S.EN.S	16.89	12.41	16.09	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	8.57	3.97	8.60	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	9.45	7.55	9.18	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	15.73	15.13	14.23	Cridec SA Eclépens / SATOM
Huiles	3.80	~2.00	~2.00	SATOM Monthey
Divers (amiante, etc.)	1.67	0.00	0.00	Divers
Tonnage total	1'583.29	1'706.25	1'686.46	

En 2021, et par rapport à 2020, il a été récupéré 122,96 to en moins (-7.21%), ce qui représente un total moyen par habitant de 150.88 kg (166.85 kg en 2020), soit une réelle diminution.



Celle-ci s'explique d'une part par un meilleur contrôle des apports de déchets d'entreprises (vérification de la provenance/domiciliation des entreprises fréquentant la déchèterie et limitation des volumes admis) et d'autre part par le refus de dépôt de sacs noirs et d'objets dont le volume peut entrer dans des sacs taxés et dès lors interdits d'élimination via le compacteur à encombrants.



Ce qui peut entrer dans un sac poubelle n'est pas considéré comme déchet encombrant et doit être évacué au moyen d'un sac taxé officiel.

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie a très légèrement augmenté (22'036 passages, soit une progression d'environ 1%) tout comme le nombre d'habitants du Cercle (+ 2.62%).

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur www.dechetscerclecorsier.ch.

Pour rappel, chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent par contre obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

Une réorganisation de la déchèterie a également été opérée, essentiellement au niveau de l'aménagement du site dans le but d'améliorer et rationaliser le travail sur place. Un effort d'information visant à optimiser la qualité du tri des déchets a également été faite auprès des citoyens, essentiellement au niveau des matières devant être éliminées via les sacs taxés. Ces mesures et changements ont été favorablement accueillis et acceptés par la plupart des usagers.

Des remarques et quelques avertissement ont néanmoins été nécessaires auprès de citoyens et entreprises ayant pris de mauvaises habitudes dans notre déchèterie. Un contrôle plus régulier et intensif des cartes citoyennes utilisées par les entreprises a notamment été instauré, ce qui a permis de réduire abus et attitudes non conformes.

Le poids moyen déposé par passage représente près de 72 kg, ce qui est relativement important, mais en diminution par rapport à 2020 (78 kg). Ce phénomène provient d'une part du fait que la déchèterie de Praz-Libon se trouve à une certaine distance des zones d'habitation et que par conséquent les usagers ne se déplacent pas pour rien et d'autre part qu'elle est accessible aux entreprises qui peuvent venir y déposer leurs déchets, payants pour certains d'entre eux.

Les cours sur le marché des matières premières étant très volatiles, cela a une incidence directe sur le prix des matières recyclées. En effet, début 2021, nous devions payer CHF 60.00 par tonne pour l'évacuation du papier/cartons alors qu'à fin 2021, nous pouvions escompter sur une rétrocession de CHF 70.00 par tonne ! Il en va de même pour plusieurs autres matières récoltées (ferraille, électronique, alu, ...).

De plus quelques sinistres et vols ont été à déplorer durant l'année passée. Les voleurs se focalisent essentiellement sur les métaux et matériaux de valeur (batteries, câbles, etc.), ainsi que sur le local des collaborateurs. Ces cas ont tous été annoncés auprès de Police Riviera.

S'il est heureux de constater une réduction sensible des coûts de l'exploitation de la déchèterie pour l'an dernier (CHF 33.03 par habitant en 2021, CHF 39.48 en 2020 et CHF 38.11 en 2019), ceux-ci restent néanmoins non négligeables et incontournables. En effet la perception d'une taxe au sac entraîne inmanquablement la nécessité de mise à disposition de la population d'infrastructures coûteuses en vue de se délester des déchets urbains. Sans celles-ci, la qualité des filières de tris ne serait que moins efficiente sans pour autant réduire les coûts finaux à charge des citoyens et des collectivités publiques.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur www.dechetscerclecorsier.ch.

408.2 TEXAID

Texaid est une entreprise suisse fondée en 1978 en partenariat avec des organismes d'entraide suisses de renom avec pour mission de trier et valoriser de manière professionnelle les textiles usagés.

Aujourd'hui, Texaid est une des organisations leaders en Europe pour la collecte, le tri et la valorisation de ces textiles usagés. L'entreprise s'est fixée comme but d'optimiser en permanence les processus de travail et ses standards de qualité et de proposer des solutions durables pour les textiles usagés. Fin 2021, Texaid a été récompensée du Label or de Swiss Climate pour sa culture d'entreprise écologique. (www.texaid.ch)

La commune de Jongny dispose de 2 conteneurs :

- ✓ Ch. de la Tuilière
- ✓ Rte de Châtel-St-Denis

La collecte de vêtements usagés est annoncée en Kg par année :

2021	11'119 Kg
2020	11'861 Kg
2019	11'473 Kg
2018	11'221 Kg



500 ÉCOLE – FORMATION – ACCUEIL PETITE ENFANCE

501 Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC)



Les quatre Communes du Cercle de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny ont confié la gestion des secteurs suivants à l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC) :

- ✓ **Scolaire**
- ✓ **Préscolaire**
- ✓ **Parascolaire**
- ✓ **Animation Jeunesse**

Le Conseil Intercommunal de l'Association est composé de Conseillers communaux issus des quatre Communes membres selon une répartition prévue dans les Statuts de l'ASIC. Un Conseiller municipal délégué par chaque Commune du Cercle compose le Comité de Direction.



Le Service parascolaire ONDÎNE ayant intégré les buts de l'ASIC lors de la révision de ses Statuts, ceux-ci approuvés par le Canton en date du 10 février 2021, son rapport d'activité est dorénavant intégré dans le rapport de gestion annuel de l'ASIC.



Créé en 2008, le Service d'Animation Jeunesse est rattaché à l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC). Le Comité de Direction veille au respect des modalités de coopération, de financement et des conditions fixées afin que le programme des activités corresponde aux besoins et attentes de la population des 8-18 ans et de leur famille.

Le rapport annuel 2021 de l'Etablissement scolaire est à disposition sur le site internet <https://www.epscorsier.ch/vie-scolaire/vie-etablissement/rapports-annuels/>.

Le rapport de gestion complet de l'ASIC ainsi que de nombreuses informations sur l'Association scolaire se trouvent sur le site www.epscorsier.ch, rubrique "Autorités"

504.02 Pédibus



Dès la rentrée d'août 2021, ce sont 6 conductrices et 4 remplaçants qui assurent les trajets des 6 enfants inscrits au Pédibus.

Les courses au départ de la Costa jusqu'à l'école sont effectuées les matins, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

En juin 2021, la traditionnelle broche au Bois de Reule, offerte par la Commune de Jongny, a pu être organisée. Tous les participants présents ont été très heureux de se retrouver après des mois où les rencontres n'ont pas été possibles en raison de la situation sanitaire.



Quant à la journée internationale « A pied à l'école », elle a eu lieu le vendredi 17 septembre 2021, dans le respect des normes sanitaires en vigueur à ce moment-là. Les écoliers de Jongny ont pu participer au cortège, organisé depuis le départ de la Costa jusqu'au collège, escortés par deux policiers.

Après le cortège, un petit déjeuner collectif offert par la Commune a été servi à tous les élèves jongnysois accompagnés par leurs enseignants sous la rotonde. Tout le monde était ravi de pouvoir à nouveau participer à cet événement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la coordinatrice Mme Caroline Vuadens, par tél. 079 213 26 44 ou par courriel : caroline.vuadens@hotmail.com.

506.03 Passeport vacances



Le bilan de la 39e édition du Passeport vacances de Vevey et environs est excellent. Après l'annulation du Passeport en 2020, les membres du comité ont réussi à mettre sur pied une nouvelle édition avec un programme varié et des nouveautés. Le Passeport a pu se dérouler du 5 au 16 juillet et du 9 au 20 août avec une participation stable par rapport à l'année 2018, dernière année durant laquelle le Passeport a eu lieu en été.

Des informations plus détaillées sont disponibles sur www.passeportvacances.ch.



508.05 Bibliothèque intercommunale de Chardonne-Jongny



Nous vous livrons ci-après le rapport rédigé par la responsable de la Bibliothèque intercommunale de Chardonne-Jongny.

Introduction

Durant cette année 2021, notre fréquentation habituelle de la bibliothèque a été chahutée en raison des mesures sanitaires à appliquer.

Toutefois, pour les animations que nous avons pu organiser, le public était présent. Toutes nos animations ont été repensées et adaptées aux normes covid en vigueur au fil du temps et des nouvelles directives fédérales.

Les demandes de nouveautés dans notre catalogue restent constantes, voire en augmentation.

Animations scolaires

Les classes de Chardonne et Jongny (1-8P) viennent régulièrement à la bibliothèque pour des animations. Celles-ci sont organisées durant les heures de fermeture de la bibliothèque et durent en général 50 minutes. Les animations sont facultatives : chaque enseignant-e a le choix d'y participer avec sa classe ou non. Durant l'été précédant la rentrée scolaire, tous reçoivent le programme d'animations pour toute l'année et choisissent de s'inscrire à celles qui les intéressent.



Notre programme pour l'année scolaire 2021 était bien chargé avec 78 animations prévues.

C'est toujours un plaisir d'accueillir les classes à la bibliothèque ; plaisir partagé par les enseignant-e-s et les élèves. Cela nous permet de créer des liens avec eux, de leur faire découvrir la lecture et les livres par des moyens détournés et ludiques.

Conclusion

L'année 2021 a également été mouvementée en mesures à appliquer. Nos lecteurs s'y habituent, s'y conforment.

Avec ce climat sanitaire pesant, nous avons pu remarquer que certains usagers s'épanchent plus, se confient à nous, ont besoin d'échanges. Notre « fauteuil des confessions » n'a jamais autant été utilisé.

La bibliothèque est aussi là pour avoir ce lien social.

Nous remercions chaleureusement les Communes de Chardonne et de Jongny de permettre à la bibliothèque d'être un endroit où il fait bon s'approvisionner en livres et autres documents.

Plus d'informations sur le site de la bibliothèque intercommunale Chardonne-Jongny sur <https://bibliocharдонеjongny.ch/>



509 Eglises et animation pour les Aînés

Les communes de Jongny et de Chardonne participent au prorata du nombre d'habitants aux frais de culte, d'entretien du temple et des chapelles des paroisses réformées et catholique.

Paroisse réformée de Chardonne - Jongny

La paroisse de Chardonne – Jongny est l'une des 8 paroisses de la Région Riviera -Pays d'Enhaut de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV). Le Conseil de Paroisse est présidé depuis 2019 par Monsieur Samuel Verdan et la pasteure est Madame Geneviève Saugy. Les lieux de culte sont le Temple de Chardonne avec son foyer paroissial, ainsi que les chapelles de Baumaroche et de Paully.



Toutes les informations se trouvent sur le site www.chardonnejongny.eerv.ch.

Communauté catholique de Chardonne – Jongny – Mont-Pèlerin



La communauté fait partie de la paroisse St-Jean et de l'Unité pastorale du Grand Vevey. C'est l'Abbé Joseph Lukelu qui en est le prêtre répondant.

Plus d'informations sont à disposition sur le site : www.montpelerin-stjoseph.ch.

Paroisse réformée de langue allemande de Vevey et environs

La paroisse réformée de langue allemande de Vevey et environs accueille, dans ses locaux situés à la rue du Panorama à Vevey, les fidèles de 13 communes de la Riviera et du Lavaux. Les frais de culte et d'entretien de l'église sont supportés par ces dernières au prorata du nombre d'habitants.



Pour plus de renseignements consulter le site www.veveymontreuxaigle.com

Goûter des Aînés



Malgré la pandémie du Covid 19, le goûter des Aînés a pu avoir lieu à Jongny, dans le respect des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là. Une quarantaine d' Aînés ont bravé le froid et la neige pour venir partager un moment de solidarité et d'échange, ponctué de musique, chants de Noël et contes. Merci à toute l'équipe qui entoure Rose-Marie Ansermot pour ce bel après-midi.

600 SÉCURITÉ PUBLIQUE

603.01.02 Office de la population - Statistique et recensement de la population

L'Office de la population est en charge de la tenue du registre des habitants, suisses et étrangers, ainsi que de la mise à jour de l'ensemble des données y relatives en fonction des diverses dispositions légales en vigueur. Ses tâches principales sont :

- Enregistrement des départs, arrivées, adressages, naissances, décès, naturalisations, mariages, divorces (y compris contrôle de l'autorité parentale), séparations et autres changements d'état civil,
- Corrections/mises à jour des données spécifiques propres au registre,
- Demandes d'établissement des cartes d'identité,
- Octroi/prolongation/modification des différents permis de séjour/établissement pour les ressortissants étrangers,
- Production d'attestations diverses (établissement, renseignements, certificats de vie, visa pour permis de conduire, etc...)
- Tenue et mise à jour du registre civique, du registre des chiens,
- Mise à jour des mesures de protection (tutelles, curatelles, etc.),
- Respect de la protection des données et les mesures de confidentialité,
- Mise à jour/ du registre cantonal des bâtiments.
- Enquêtes sur le terrain et dénonciations,

Monsieur Sefkan Ceylan a terminé son travail de Préposé à l'Office de la Population le 11 juin 2021. Depuis le 15 juin 2021, Madame Carine Etter occupe le poste de Préposée à l'Office de la Population. De par son expérience à la commune de Saint-Saphorin, emploi qu'elle poursuit en parallèle, elle gère avec professionnalisme et avec efficacité les données à traiter au niveau communal, cantonal et fédéral.

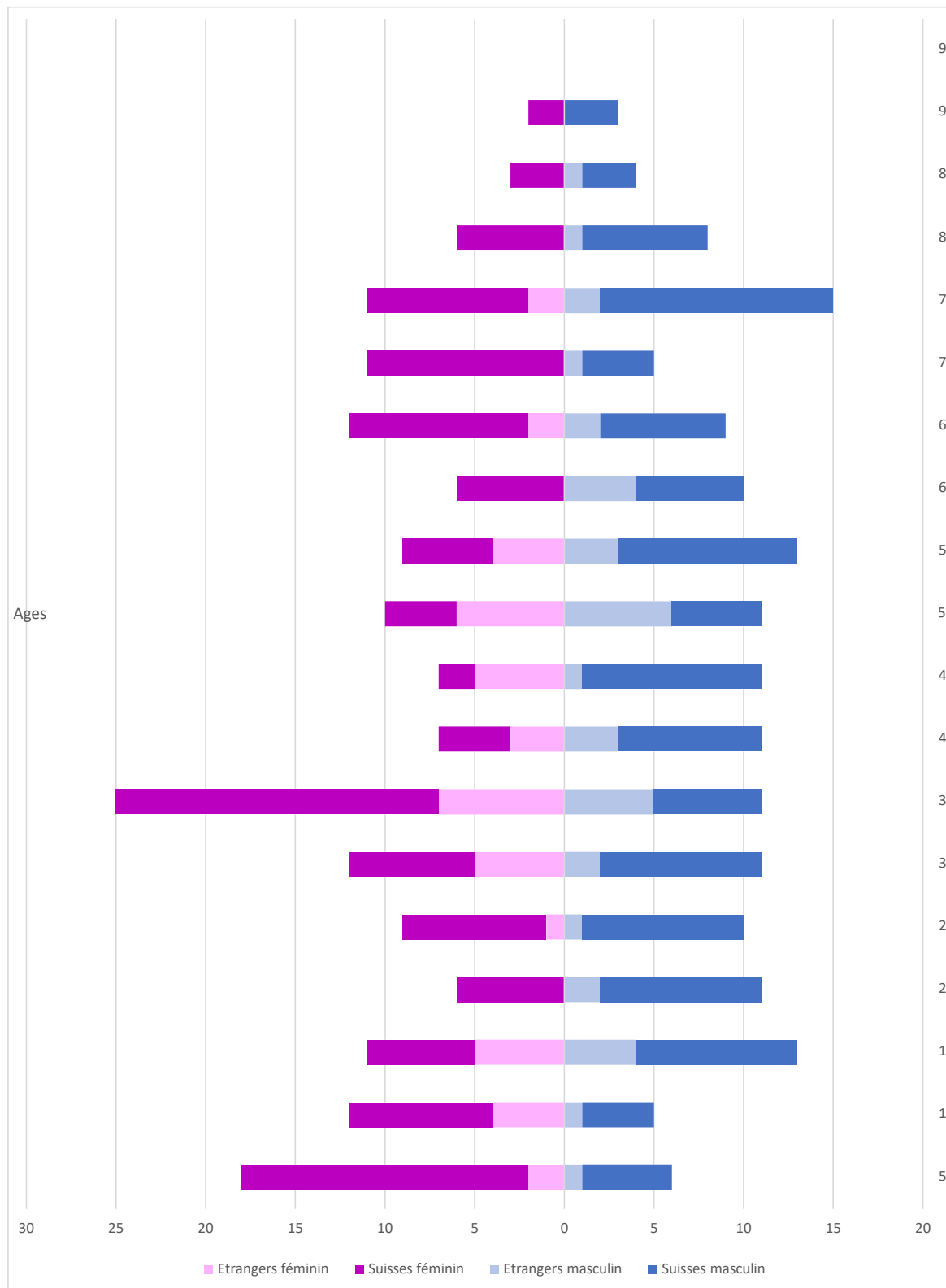
A fin 2021, selon les chiffres de Statistique Vaud, la population de Jongny s'élève à **1'847 habitants**. A noter que ce chiffre, référencé dans la statistique fédérale de la population, est utilisé pour les répartitions financières basées sur le nombre des habitants. Toutes catégories confondues, la population résidente permanente à Jongny compte **1'812 habitants**.

Nombre d'habitants au 31 décembre 2021

SUISSES	résidents	tous	principal
Etablissement CH	Oui	1210	1210
Etablissement Bourgeois CH	Oui	111	111
Résidence secondaire CH	Non	9	
Séjour annuel CH	Non	9	
Frontalier avec séjour	Non	1	
Total des Suisses		1340	1321
Permis établissement C	Oui	318	318
Permis de séjour B	Oui	163	163
Permis L	Oui	2	2
Permis courte durée L + 12 mois	Oui	1	1
Non attribué (séjour mais permis pas reçu)	Oui	7	7
Résidences secondaires	Non	3	
Permis frontalier G	Non	2	
Permis courte durée L 4-12 mois	Non	6	
Séjour de visite	Non	5	
Total des étrangers		507	491
TOTAL général		1847	1812



Pyramide des âges



Evolution de la population de 2011 à 2021

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Suisses	1106	1118	1083	1108	1108	1118	1152	1179	1183	1254	1321
Etrangers	355	358	376	389	400	359	412	357	361	420	507
Séjour	23	24	22	20	24	24	25	29	28	20	19
Totaux	1484	1500	1481	1517	1532	1501	1589	1565	1572	1694	1847

604 Association Sécurité Riviera (ASR)



L'entier du rapport de gestion 2021 est accessible sur Internet avec le lien ci-dessous :

<https://www.securite-riviera.ch/home/rapport-annuel>



700 AFFAIRES SOCIALES

700.108.01 Sortie des Aînés

La traditionnelle Sortie des Aînés, organisée au début du mois de septembre, a pu avoir lieu en 2021 malgré la situation sanitaire due au Covid 19. Nous nous sommes rendus au Val de Travers pour visiter les mines d'asphalte de la Presta.

Magnifique journée avec arrêt café à Champagne à la Fabrique et repas de midi sur place avec le traditionnel jambon cuit dans l'asphalte.



700.108.05 Jubilaires

En 2021, la Municipalité a eu le plaisir de fêter :

Le 90^{ème} anniversaire de :

Madame Françoise Delafontaine, le 23.08.2021

Monsieur Roger Mühlethaler, le 11.01.2021

Les Noces d'or (50 ans de mariage) de :

Madame et Monsieur Rose-Marie et Bernard Ansermot

Madame et Monsieur Jacqueline et Roger Jatou

Madame et Monsieur Madeline et Philippe Meylan

Madame et Monsieur Sylviane et Gaston Renou

Madame et Monsieur Aida et Erwin Weiss

Les Noces de diamant (60 ans de mariage) de :

Madame et Monsieur Marie-Hélène et Bernard Rouffaer

Madame et Monsieur Angèle et Denis Schorderet

701.01 Association Régionale d'Action Sociale Riviera

L'Association Régionale d'Action sociale Riviera offre diverses prestations à la population à travers deux domaines d'activités : le Centre social régional et l'Agence d'assurances sociales.



Les 10 communes de la Riviera ainsi que les 4 communes du Cercle de St-Saphorin sont membres de l'ARAS Riviera. Le rapport de gestion 2020 est disponible sur le site suivant : www.arasriviera.ch



702.01 ASANTE SANA



L'Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois (ASANTE SANA) a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.

Pour accomplir au mieux sa mission, l'Association se base sur :

1. les statuts de l'association
2. la charte des CMS
3. les orientations stratégiques émises par la Direction.

ASANTE SANA dessert les 15 communes du District d'Aigle et les 10 communes du District de Riviera-Pays-d'Enhaut. Ces 25 communes représentent un bassin de population.

L'Association est composée de 9 CMS, répartis à Vevey, la Tour-de-Peilz, Clarens, Montreux, Aigle, Le Sépey et Rennaz gérés par une équipe de direction.

	2021	2020*	2019	2018
Bassin de population	133'594	127'551	131'106	130'611
Bénéficiaires	5'600	5'442	5'404	5'463
Collaborateurs	674	642	701	727
Heures de prestation	338'283	315'485	344'448	358'795

* Les indicateurs en 2020 ne tiennent pas compte du CMS du Pays d'Enhaut qui a été rattaché au PSPE au 1^{er} janvier 2020.

D'autres informations se trouvent sur le site : www.asantesana.ch

702.07 Village solidaire (Pro Senectute)



A cheval entre les phases dites d'émergence et de réalisation du projet Village Solidaire, l'année 2021 a vu la reprise des activités dans le respect des règles sanitaires en vigueur suite à la pandémie dûe au Covid 19.

Les différents groupes œuvrant à la mise sur pied de tout un catalogue d'activités se sont démenés pour maintenir les liens entre le groupe habitants et les personnes intéressées par les prestations. C'est ainsi que le café/rencontre du mardi après-midi a trouvé ses marques et les fidèles joueurs de cartes se retrouvent avec plaisir dans la salle de la Bergère. D'autres jeux sont également proposés.

Le marché du mercredi après-midi a démarré en septembre 2020 avec une dizaine de marchands présents de façon hebdomadaire ou ponctuelle de 16h à 19h (voir 18h30 en fin d'année) dans la cour des Collèges. La fréquentation fut au-delà des espérances malgré les contraintes et tout le monde y a trouvé son compte grâce la diversité des produits locaux proposés, ce qui augure d'une manifestation durable dans le temps.



D'autres activités sont proposées comme des promenades dans la commune, des visites culturelles, des sorties, de l'aide diverse, bref, toute l'équipe est motivée et va tout mettre en œuvre pour que ce beau projet aboutisse en 2022 en devenant autonome.

Plus d'informations auprès de Monsieur Matthieu Jean-Mairet (078 631 59 13 ou matthieu.jean-mairet@vd.prosenectute.ch)

702.08 Entraide familiale Chardonne – Jongny – Le Mont-Pèlerin

En 2021, malgré la pandémie de COVID-19, l'entraide familiale de Chardonne – Jongny, présidée par Madame Ruth Rinsoz, a géré l'ensemble des prestations liées aux transports et à la distribution des repas à domicile pour la population des villages de Chardonne et de Jongny.

Un partenariat s'est instauré avec les 4 roues de secours et services bénévoles de Vevey et environs. Ainsi 35680 km et 2620 trajets ont été effectués par tous les chauffeurs.

A relever une très bonne collaboration avec M. Cédric Volet, responsable des repas à domicile et Mme Dinecke Ten Cate, qui organisent les tournées dans nos 2 Communes. En 2021 ont été distribués pour Chardonne 1'992 repas, pour Jongny 1'046 et 929 repas pour Le Mont-Pèlerin, soit 3'967 repas. Au nom des bénéficiaires, il est remercié pour l'organisation des cadeaux lors de Pâques, Noël, Nouvel-An et leurs anniversaires.

Cette année le comité de l'Entraide familiale a organisé l'opération *Ange de Noël*. Avec les dons que reçoit l'Entraide familiale, elle a offert des cadeaux en toute discrétion à une vingtaine d'enfants défavorisés. C'est eux qui ont émis des vœux qui ont été exaucés. Avec le comité nous avons décidé d'en faire une tradition.

Un grand merci à toutes les personnes bénévoles pour leur engagement sans faille.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Ruth Rinsoz, présidente (076 822 51 94 ou ruth.rinsoz@gmail.com).

705.01 Réseau REVE



Le Réseau REVE a été constitué en 2009, au moment de la mise en œuvre de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants). Ce réseau regroupe 6 communes (Vevey, La Tour-de-Peilz, Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny), 2 fondations (la Fondation pour les structures d'accueil de l'enfance de la Tour-de-Peilz et la Fondation Apollo en tant qu'employeur), une association (la garderie Les Galopins) et une entreprise (Nestlé).

Dans ce contexte une convention de collaboration a vu le jour entre les communes, les employeurs concernés et les entités exploitantes. La coordination du Réseau a été confiée à la RAS Riviera par l'entremise des services de la ville de Vevey.

La décision des Autorités de la Ville de Vevey de sortir du réseau d'accueil de jour « REVE » au 31 décembre 2021, a conduit les Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz et le groupe Nestlé à reconsidérer l'organisation de l'accueil de jour sur leur territoire. Une période transitoire a été convenue avec la Ville de Vevey jusqu'au 31 juillet 2022, période durant laquelle le secteur enfance rattaché à la Direction de la famille, de l'éducation et du sport poursuivra la gestion opérationnelle du réseau telle qu'elle existe jusqu'alors, tout en transférant les



informations et son expertise à la FSAE (Fondation des structures de l'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz et environs). La FSAE a offert ses compétences de gestion pour un réseau transitoire, sur autorisation de la FAJE. Ceci afin de continuer à bénéficier des subventions cantonales qui couvrent, dès le 1.1.2022, le 32% (29% base + 3% selon rabais fratrie) de la masse salariale du personnel éducatif.

Un mandat de prestations a été établi fin 2021 et engage les communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz le groupe Nestlé et la FSAE pour la durée convenue et précise les responsabilités des deux parties, fixe l'organisation de ce réseau transitoire (baptisé Réseau LAC (LA pour La Tour-de-Peilz et C pour cercle de Corsier) et les modalités de financement.

Pour les enfants des Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny et qui ont été placés avant le 1er juillet 2021, les structures s'engagent à garder dans leurs lieux d'accueil ces enfants et cela jusqu'à l'âge d'entrée à l'école selon la convention des membres du réseau REVE datée du 1er janvier 2009.

La liste d'attente actuelle a été scindée en deux fin 2021 et toutes les informations communiquées aux parents en attente d'une place.

L'ASIC (Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier), mandatée par les Communes du Cercle pour gérer les crèches-garderies à venir, reprendra l'exploitation, dès août 2022, de la garderie des Écureuils des Monts de Corsier actuellement gérée par la Ville de Vevey.

De plus, le Conseil communal de Corsier a donné son accord pour la construction d'une garderie provisoire de 44 places sur sa commune.

Au final, toutes les Communes s'activent à trouver des solutions et nous avons bon espoir que d'ici une année, une centaine de places supplémentaires seront créées tant dans le Cercle de Corsier qu'à La Tour-de-Peilz, tout cela en conformité avec le Plan de développement exigé par la FAJE afin de continuer à bénéficier de ses subventions.



800 SERVICES INDUSTRIELS

801 SIGE (Service intercommunal de gestion)

Le rapport de gestion du SIGE se trouve sur le site www.sige.ch



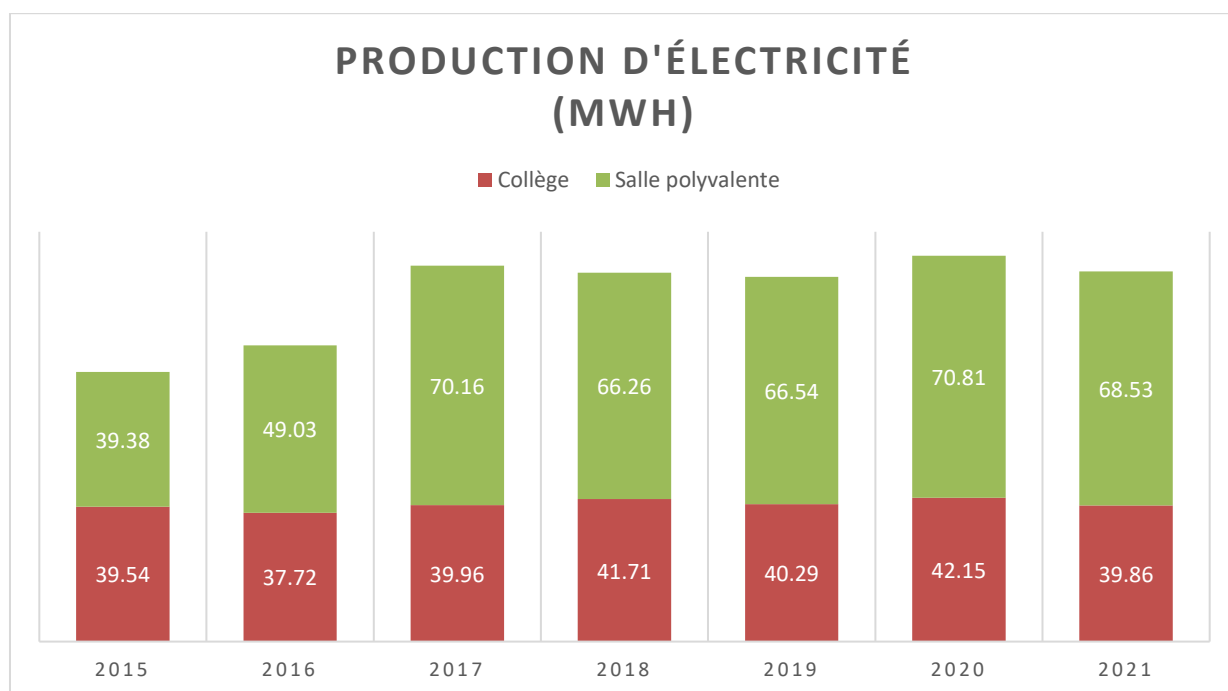
804 Energie solaire - photovoltaïque

La Salle polyvalente et le Nouveau Collège sont dotés depuis 2014 de panneaux solaires photovoltaïques. Ils produisent tout au long de l'année du courant qui est utilisé à l'interne permettant une autoconsommation propre d'électricité.

Le surplus est revendu par l'intermédiaire de Romande Energie à 8.16 ct/kWh.

L'autoconsommation est la suivante (23.31 ct/kWh) :

Salle polyvalente : 12'779 kWh, soit une économie de CHF 2'978.89
Collège : 5'521 kWh, soit une économie de CHF 1'286.93
soit une économie de CHF 4'066.13 sur nos factures d'électricité.



CONCLUSIONS

Au terme d'un exercice 2021 à cheval sur deux législatures, la Municipalité se réjouit des excellentes relations entretenues tant avec les anciens que les nouveaux membres de votre Conseil. Elle constate que les nombreux défis liés aux changements intervenus ont pu être surmontés grâce à votre confiance réitérée et une collaboration qui se veut fructueuse.

Ses remerciements s'adressent également à tous les partenaires qui contribuent à la bonne marche des affaires communales, ainsi qu'à son personnel communal, qui a su faire preuve de flexibilité et d'une belle capacité d'adaptation tant face aux changements qu'à l'augmentation des sollicitations.

ANNEXES

Bourse communale – Comptes 2021



Conclusions

La Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- vu le présent préavis n° 05/2022 relatif au rapport de gestion et aux comptes pour l'année 2021 de la Commune de Jongny,
- vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ces objets portés à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 d'approuver le présent rapport de gestion 2021,
- 2 d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un excédent de revenus de CHF **836'029.42**,
- 3 d'approuver la répartition du résultat telle que proposée, à savoir CHF 836'029.42 attribués au capital,
- 4 de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique

Nicole Pointet



Le secrétaire

Bijan Kaveh

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 mars 2022

Déléguée municipale : Mme Nicole Pointet, syndique

